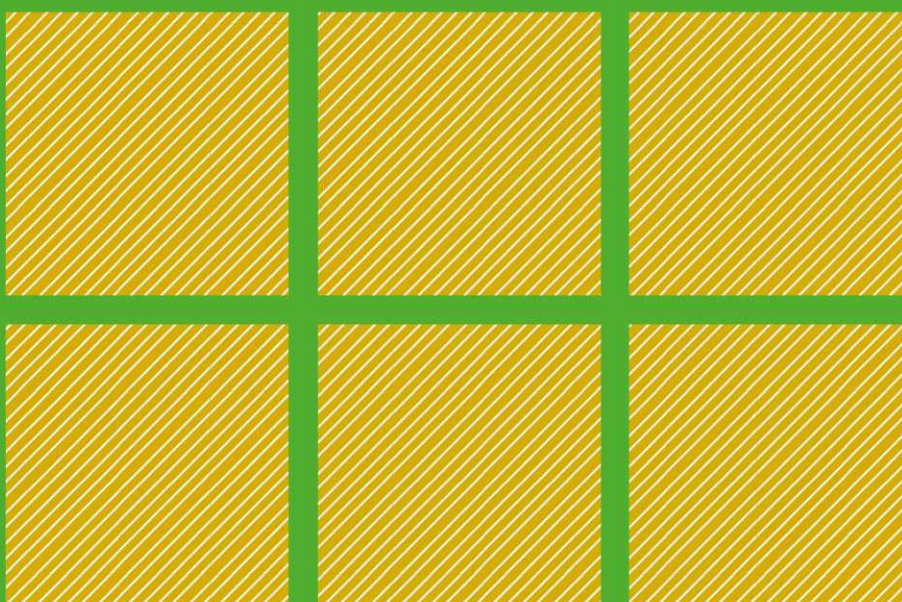


LIVRET

3

Tome 1

ANNEXES



Vu pour être annexé à la délibération du
4 juillet 2025

Le Président du SMBCVB

Projet réalisé
avec le financement
de



TOME

1

DIAGNOSTIC

Projet réalisé
avec le financement
de



Opération soutenue par l'État
FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE



SOMMAIRE

Chapitre 1 ARMATURE URBAINE et naturelle	p.5
Chapitre 2 DEMOGRAPHIE HABITAT	p.13
Chapitre 3 EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	p.25
Chapitre 4 TRANSPORT - MOBILITES	p.38
Chapitre 5 ECONOMIE DONT L'AGRICULTURE	p.55

CHAPITRE 1

ARMATURE URBAINE ET NATURELLE

CHAPITRE 1

SOMMAIRE

1.1	Les intérêts d'étudier les armatures pour le SCoT	p.7
1.2	Les premiers constats de l'armature urbaine	p.7
1.3	Les principaux enjeux de l'armature urbaine	..p.8
1.4	Etat des lieux de l'armature naturelle	p.10
1.5	Préserver et valoriser l'armature naturelle : un enjeu clé	p.11

1.1 | Les intérêts d'étudier les armatures pour le SCoT

L'étude de l'armature urbaine et naturelle permet d'expliquer les choix réalisés dans les précédents documents d'urbanisme du SCoT. Elle traduit les objectifs du SRADDET et ce, sur de nombreux points.

Cela permet d'établir la consommation de nouvelles terres non encore artificialisées (objectifs ZAN) ainsi que les objectifs de consommation d'espaces agricoles, forestiers et naturels. Dans le domaine de l'habitat, le document permet d'apporter des informations concernant la répartition spatiale des objectifs de logements, de la densité urbaine résidentielle. Concernant l'économie, il permet d'apporter des critères et objectifs de développement ainsi qu'une optimisation des réseaux et des équipements au niveau de leur positionnement et de leur accessibilité.

Les enjeux et questionnements qui ressortent du document permettent d'ouvrir le débat sur la stratégie de développement pour le territoire. L'objectif étant d'élaborer ensemble une « feuille de route » commune pour le territoire.

1.2 | Les premiers constats de l'armature urbaine

En 2020, le territoire du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise regroupe un peu plus de 110 000 habitants, répartis sur 21 communes et deux intercommunalités : l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) et la Communauté de Communes de La Vallée Dorée (CCLVD). Cette configuration territoriale contient une diversité remarquable entre les zones urbanisées et les espaces ruraux, offrant un panorama riche et complexe en termes d'urbanisme et de gestion des infrastructures. Au cœur de ce territoire se trouve Creil, la troisième ville la plus peuplée du département de l'Oise. Avec une population dense et une unité urbaine significative, Creil constitue le centre névralgique du SMBCVB. Depuis plusieurs années maintenant, Creil est confirmée comme pôle de services supérieurs du Bassin Creillois. Dotée d'une offre diversifiée d'infrastructures, la ville joue un rôle crucial dans l'agglomération en accueillant des services de haut niveau dans divers domaines tels que l'éducation, la santé, les loisirs et la culture. Ainsi, Creil attire non seulement les résidents locaux, mais également ceux des environs, renforçant son statut de centre urbain majeur.

Ce dernier contraste fortement avec les communes rurales environnantes, où la densité de population est beaucoup plus faible. Cette disparité démographique crée des défis particuliers à relever en matière de planification urbaine et de distribution des services publics. L'exploitation de la Base Permanente des Equipements (BPE) publiée en septembre 2022 et recensant les équipements et services présents en 2021 a permis d'identifier les niveaux de polarité des communes en fonction des services qu'elles hébergent. En tout, 13 communes sur les 21 du territoire sont identifiées comme des pôles de services à divers degrés. Dans la gamme intermédiaire, entre 2018 et 2021, sont venues se rajouter à Nogent-sur-Oise quatre communes : Montataire, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin et Liancourt qui apparaissent désormais comme des pôles de niveau intermédiaire. Ces villes connaissent une évolution considérable ces dernières années, émergeant à présent comme des pôles de niveau intermédiaire au sein du territoire. Leur développement se traduit par une amélioration significative de leurs infrastructures et de leurs services, répondant ainsi aux besoins croissants de leurs populations et des communes avoisinantes.

Suivent sept autres communes dans la gamme proximité : Villers-Saint-Paul, Laigneville, Rantigny, Cauffry, Monchy-Saint-Éloi et Mogneville.

À cette liste, est venue se rajouter en 2021, la commune de Saint-Vaast-lès-Mello. Ces sept communes et les huit autres du territoire qui ne sont pas identifiées comme des pôles de services n'ont pas connu d'évolution notable ces dernières années. Bien que leur croissance puisse être moins visible sur le plan des infrastructures et de l'économie, ces plus petites villes et villages jouent un rôle important dans la préservation du patrimoine culturel et paysager du territoire.

Le territoire se caractérise également par une structure géographique distincte, comprenant une vallée principale, secondaire ainsi qu'un plateau. Cette topographie variée influence fortement l'aménagement du territoire, la mobilité et la gestion des ressources naturelles. La vallée principale, avec ses axes de communication majeurs, joue un rôle clé dans la connectivité régionale, tandis que les vallées secondaires et le plateau offrent des opportunités pour le développement de zones résidentielles et d'activités économiques diverses. De plus, l'histoire du territoire a également marqué son développement urbain.

De nombreux espaces urbanisés ont été détruits pendant les guerres, nécessitant des efforts de reconstruction significatifs au fil des décennies. Cette reconstruction a souvent conduit à des aménagements urbains modernistes,

intégrant des infrastructures contemporaines tout en respectant les caractéristiques historiques et culturelles locales.

Le territoire bénéficie d'une position stratégique, directement en lien et influencé par sa proximité avec Paris et l'Île-de-France. Cette situation géographique privilégiée permet au territoire de tirer parti des dynamiques économiques, sociales et démographiques de la capitale et de sa région, tout en développant ses propres infrastructures et services pour répondre aux besoins locaux.

En effet, le territoire est doté d'un réseau dense et diversifié d'infrastructures de transport notamment. Les infrastructures routières incluent des autoroutes et des routes nationales qui facilitent les échanges entre les communes du bassin et les principales zones économiques des territoires alentours. Les voies ferrées jouent un rôle tout aussi crucial, avec la ville de Creil servant de nœud ferroviaire majeur, une plaque tournante pour les lignes régionales et nationales, connectant efficacement les usagers aux grandes gares parisiennes, tout en offrant des liaisons directes vers d'autres régions. Le territoire est également traversé par l'Oise, une grande voie fluviale qui offre une dimension supplémentaire à l'armature urbaine du territoire. Cette voie navigable est essentielle non seulement pour le transport de marchandises, réduisant ainsi la pression sur les infrastructures routières et ferroviaires, mais aussi pour le développement économique local grâce à l'implantation de zones portuaires et industrielles le long de ses berges. La gestion durable de cette ressource fluviale permet également de soutenir des initiatives écologiques et de loisirs, contribuant à la qualité de vie des habitants.

1.3 | Les principaux enjeux de l'armature urbaine

La diversité territoriale et démographique du territoire exige une planification urbaine qui tienne compte des spécificités de chaque zone. Creil, en tant que pôle urbain majeur, concentre une grande partie des activités économiques, des infrastructures et des services publics. À l'inverse, les zones rurales environnantes, caractérisées par une faible densité de population, possèdent des paysages naturels et agricoles à préserver. Le territoire doit être structuré et organisé de manière à optimiser l'utilisation des sols et des ressources. Cela implique la mise en place de document d'urbanisme comme ce SCoT qui définissent les grandes orientations d'aménagement et de développement durable. Ces derniers prennent en compte les besoins en logements, en infrastructures de transport, en équipements publics et en espaces de loisirs, tout en veillant à une répartition équilibrée des services entre les zones urbaines et rurales.

I Travailler avec la diversité territoriale

Les principaux enjeux de l'élaboration de ce document de planification urbaine résident dans l'identification stratégique des secteurs de développement à privilégier du territoire. En tenant compte de la diversité territoriale et démographique, le SCoT doit définir des zones prioritaires pour l'urbanisation, l'activité économique et la préservation des espaces naturels et agricoles. Dans les secteurs où l'urbanisation est la plus forte, la densité de population et la concentration des activités économiques sont élevées, il est crucial de promouvoir un développement compact et multifonctionnel. C'est notamment le cas pour les villes de Creil mais également de Nogent-sur-Oise, Montataire ou encore Liancourt. Cela permet de limiter l'étalement urbain, d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et de favoriser une mobilité durable grâce à la proximité des services et des transports en commun.

Simultanément, il est indispensable de protéger les paysages et les écosystèmes dans les zones rurales environnantes, où la faible densité de population et l'abondance des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) nécessitent une approche différente. Ce SCoT doit veiller à limiter l'artificialisation des sols et ce, tout particulièrement dans ces zones, en définissant des périmètres d'urbanisation stricts et en encourageant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Les secteurs de développement à privilégier doivent également répondre aux besoins en logements croissant du territoire tout en respectant sa typologie, en offrant des solutions adaptées aux différentes formes d'habitat, que ce soit en milieu urbain, périurbain ou rural.

En outre, l'intégration d'équipements publics doit être planifiée de manière à garantir une répartition équitable des services entre les différentes communes, limitant ainsi l'absence de services dans certaines communes. Les infrastructures de transport doivent poursuivre leur développement pour renforcer la connectivité entre les pôles urbains et les zones rurales, tout en réduisant les impacts environnementaux. Enfin, le SCoT doit anticiper les

évolutions démographiques et économiques à long terme, en identifiant les secteurs susceptibles de connaître un développement futur, et en assurant que ces zones disposent des ressources nécessaires pour soutenir une croissance durable et équilibrée. En somme, ce travail d'identification des secteurs de développement à privilégier est essentiel pour structurer le territoire de manière cohérente et résiliente face aux défis à venir.

Toujours dans le cadre de la planification urbaine du SMBCVB, il est crucial de définir et d'assigner aux espaces des caractéristiques et fonctions bien précises, afin de garantir un développement harmonieux et optimisé du territoire. Cette approche permet de structurer le territoire de manière fonctionnelle, en attribuant à chaque zone une vocation spécifique, qu'il s'agisse de développement économique, résidentiel, agricole ou naturel. Pour les zones dédiées au développement économique, il est essentiel de concentrer les activités industrielles, commerciales et tertiaires dans des secteurs bien desservis par les infrastructures de transport, en particulier près des pôles urbains comme Creil. Ces zones doivent être équipées pour répondre aux besoins des entreprises, avec des terrains disponibles, des services logistiques et des connexions numériques haut débit, tout en intégrant des considérations environnementales telles que la gestion des déchets, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de carbone.

En parallèle, les zones résidentielles doivent être planifiées de manière à répondre à la demande croissante en logements tout en offrant un cadre de vie de qualité. Cela implique de diversifier les typologies d'habitat, en intégrant des logements sociaux, des résidences pour personnes âgées, et des habitations familiales, tout en veillant à la proximité des services publics, des écoles, des espaces verts et des infrastructures de transport. Il est également important d'encourager la densification des zones résidentielles existantes pour limiter l'étalement urbain et préserver les espaces naturels et agricoles. Ces dernières, assignées à des fonctions agricoles et de préservation de la biodiversité, doivent être protégées de l'urbanisation excessive, tout en soutenant les pratiques agricoles durables et en contribuant à la sécurité alimentaire locale.

Le développement économique et résidentiel sont les deux enjeux majeurs pour le territoire, et leur articulation nécessite une coordination fine entre les différents plans d'aménagement. Le développement économique doit non seulement créer des emplois et attirer des investissements, mais aussi s'inscrire dans une logique de durabilité, en intégrant des zones d'activités respectueuses de l'environnement et en favorisant les synergies avec les autres secteurs d'activité. Le développement résidentiel, quant à lui, doit être suffisamment flexible pour s'adapter aux évolutions démographiques et aux besoins changeants de la population, tout en garantissant la qualité de vie des habitants et en minimisant l'impact écologique. Cette dualité entre développement économique et résidentiel doit être soigneusement équilibrée pour que le territoire puisse se développer de manière cohérente, inclusive et durable, répondant ainsi aux attentes de ses habitants et aux exigences des défis environnementaux contemporains.

II Mobilité, quelles liaisons entre les polarités ?

La consolidation de l'offre de mobilité pour toutes et tous représente un enjeu stratégique pour le Syndicat dans un contexte où la connectivité entre les différentes communes est cruciale pour renforcer la cohésion territoriale et économique, il est impératif de développer un réseau de transport optimisé, résilient et de favoriser l'intégration économique et sociale. Un réseau de transport performant doit permettre aux usagers de se déplacer facilement entre les différents pôles d'activité du territoire. Pour ce faire, le territoire doit se concentrer sur la mise en place de solutions intermodales, qui permettent de combiner différents modes de transport de manière fluide et efficace. Cela inclut des infrastructures adaptées pour faciliter les correspondances entre les trains, les bus, les voitures et les vélos. La création de pôles d'échanges multimodaux est une composante clé de cette stratégie. À Creil, ainsi que dans d'autres points stratégiques du territoire, des hubs de transport doivent être développés pour permettre des transitions rapides et efficaces entre différents modes de transport. Ces pôles d'échanges doivent être équipés de parkings sécurisés pour vélos, de bornes de recharge pour véhicules électriques, et de zones dédiées au covoiturage. Une telle infrastructure favorisera une utilisation accrue des transports en commun et des modes de transport doux, réduisant ainsi la dépendance à la voiture individuelle et les émissions de gaz à effet de serre. Pour optimiser le réseau de transport, il est crucial de mettre en place des stratégies visant à faciliter les déplacements quotidiens et à réduire la congestion urbaine. L'amélioration des services de transport en commun est une priorité. Cela passe par l'augmentation de la fréquence des bus et des trains, l'extension des horaires de service et l'amélioration de la ponctualité. De plus, le développement de pistes cyclables sécurisées encouragera l'usage du vélo comme mode de transport quotidien. Ces pistes doivent être bien éclairées, correctement entretenues et connectées aux principaux points d'intérêt du territoire. L'encouragement des modes de transport durables est essentiel pour répondre aux enjeux environnementaux et économiques actuels. La promotion du covoiturage est une approche efficace pour réduire le nombre de véhicules sur les routes, diminuer la pollution et favoriser les interactions sociales. Des plateformes de covoiturage doivent être mises en place et intégrées aux applications de mobilité existantes pour faciliter la mise en relation des conducteurs et des passagers. En parallèle, des campagnes de sensibilisation doivent être menées pour inciter les citoyens à adopter des pratiques de mobilité durable.

III Les circuits courts, une réponse à de nombreux enjeux.

Pour répondre aux nouveaux enjeux, le territoire a adopté des stratégies de développement visant à créer un équilibre entre les zones urbaines et rurales. Cela passe par des actions concertées pour densifier les espaces urbains de manière durable, tout en évitant l'étalement urbain excessif. Les projets d'aménagement doivent intégrer des principes d'urbanisme durable, tels que la mixité fonctionnelle et sociale, la promotion des modes de transport doux et la création d'espaces verts urbains. La préservation de l'identité et de l'intégrité des zones rurales est un autre axe majeur de la planification territoriale. Il s'agit de protéger les paysages naturels, les terres agricoles et les écosystèmes locaux. Les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent ainsi intégrer des mesures de protection des zones naturelles sensibles et encourager les pratiques agricoles durables. Le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise doit poursuivre ses efforts pour s'engager activement dans le développement des circuits courts et la valorisation des produits locaux pour soutenir l'économie rurale et renforcer la résilience du territoire. Cette stratégie vise à promouvoir les filières locales, à ancrer les équipements et les services dans le tissu économique régional, et à favoriser une consommation plus durable et responsable. Les circuits courts permettent de rapprocher la production agricole locale des consommateurs, en privilégiant la vente directe ou via un nombre limité d'intermédiaires. Cette approche présente de nombreux avantages, tant sur le plan économique qu'environnemental. Elle soutient les agriculteurs locaux en leur assurant une meilleure rémunération, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des marchandises. Le territoire encourage également la valorisation des produits locaux à travers diverses initiatives. Des marchés de producteurs, des magasins de coopératives agricoles, ainsi que des plateformes en ligne dédiées aux produits du terroir sont mis en place pour faciliter l'accès des consommateurs aux produits régionaux. En favorisant la consommation locale, ces actions contribuent à dynamiser l'économie rurale, à maintenir les exploitations agricoles et à préserver le patrimoine gastronomique du territoire.

IV Alimentation locale

Le territoire doit en effet développer et favoriser les filières locales notamment agricoles avec la diversification des productions et la mise en réseau des acteurs. Des partenariats sont à établir avec les chambres d'agriculture, les coopératives et les associations de producteurs pour accompagner les agriculteurs dans la transition vers des modes de production plus durables et compétitifs. L'ancrage des équipements et des services dans le territoire est essentiel pour soutenir le développement des circuits courts. Le Bassin creillois et vallées Bréthoise investit dans des infrastructures adaptées, telles que des plateformes logistiques locales, des ateliers de transformation et des installations de stockage, pour faciliter la commercialisation des produits locaux. Par ailleurs, des services d'appui technique et de conseil sont proposés aux agriculteurs pour les aider à optimiser leurs processus de production et aux exigences des consommateurs. Le développement des circuits courts contribue également à répondre aux enjeux environnementaux et sociaux. En favorisant les pratiques agricoles durables et en réduisant les distances de transport, il permet de limiter l'empreinte carbone de l'alimentation. De plus, il renforce le lien social entre les producteurs et les consommateurs, en valorisant les relations de proximité et en redonnant du sens à l'acte d'achat. Cette approche participe à la création d'une économie plus solidaire et inclusive, qui profite à l'ensemble de la communauté.

Le développement durable est également au cœur des préoccupations du territoire. La gestion des ressources naturelles, la réduction de l'empreinte carbone et l'adaptation aux changements climatiques sont des enjeux majeurs. La diversité topographique offre des opportunités pour le déploiement de solutions innovantes en matière de gestion de l'eau, d'énergie renouvelable et de préservation des espaces naturels. Par exemple, la vallée principale peut être utilisée pour des projets hydroélectriques, tandis que les plateaux peuvent accueillir des installations photovoltaïques ou éoliennes.

1.4 I État des lieux de l'Armature Naturelle du territoire

Dans le but de renseigner l'armature naturelle du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, il est impératif d'étudier en détail les trames verte et bleue du territoire. Ces trames constituent des réseaux écologiques essentiels, connectant les espaces naturels et les cours d'eau, et assurant la continuité des habitats pour la faune et la flore. L'enjeu central de cette démarche est d'identifier les espaces verts à protéger et à conserver, en mettant en lumière les zones critiques pour la biodiversité, les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité. Cette identification permet de cartographier les espaces naturels à préserver, d'établir des priorités de protection, et de développer des stratégies de gestion durable de ces milieux. Il est donc nécessaire de reprendre et d'actualiser au sein du Syndicat ces documents.

L'armature naturelle du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise se distingue par une riche diversité de parcs, jardins, espaces forestiers et zones humides, qui jouent un rôle fondamental dans l'équilibre écologique et la qualité de vie des habitants. Le territoire est doté de plusieurs parcs et jardins d'envergure, tels que l'Île-Saint-Maurice et le parc de la Faïencerie à Creil, ou encore le parc Hébert à Nogent-sur-Oise. Ces espaces, intégrés au cœur des centres-villes, constituent des oasis de verdure, offrant aux résidents et aux visiteurs des lieux de détente et de loisirs tout en participant à l'intégration de la nature en milieu urbain dense. D'autres espaces verts, comme l'étang de Saint-Vaast et le parc du Prieuré à Montataire, sont également très prisés, renforçant le maillage vert au sein des zones habitées.

Au-delà des zones urbaines, l'armature naturelle du territoire s'étend aux vastes espaces forestiers et aux marais, tels que la forêt de Chantilly, la forêt d'Halatte, et les marais de Sacy, qui forment de véritables poumons verts pour la faune et la flore locales. Ces écosystèmes forestiers et humides sont essentiels pour la conservation de la biodiversité et jouent un rôle clé dans la régulation climatique, la filtration de l'eau, et la lutte contre l'érosion des sols. De plus, les coteaux trop pentus pour être urbanisés, comme ceux classés en zone Natura 2000, servent de refuges pour des espèces protégées et supportent des continuités écologiques cruciales, bien que parfois menacées par les pressions de l'urbanisation.

Par ailleurs, la trame bleue du territoire, structurée autour de l'Oise, est renforcée par de nombreux points d'eau et petits cours d'eau qui sillonnent le paysage. L'Oise reste l'axe majeur de cette trame bleue, jouant un rôle central dans la gestion des ressources hydriques et constituant un corridor écologique vital pour les espèces aquatiques et semi-aquatiques. L'interconnexion entre ces espaces verts et bleus forme une armature naturelle robuste, mais qui nécessite une gestion concertée et proactive pour préserver sa fonctionnalité écologique. La protection de ces espaces, leur mise en valeur, ainsi que l'entretien des continuités écologiques doivent être des priorités pour les communes du territoire, afin de maintenir un équilibre entre développement urbain et conservation des ressources naturelles.

1.5 | Préserver et valoriser l'armature naturelle : un enjeu clé

Les enjeux de l'armature naturelle du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise reposent sur la conservation et l'enrichissement de la trame verte et bleue existante. Cette trame écologique, essentielle pour la biodiversité du territoire, doit être protégée en priorité, mais aussi renforcée pour améliorer sa fonctionnalité. Cela implique de travailler à l'effacement des ruptures écologiques, souvent causées par des infrastructures humaines comme les routes ou les zones urbanisées, qui fragmentent les habitats et perturbent les déplacements des espèces. Pour y parvenir, il est nécessaire de créer des corridors écologiques qui relient les cœurs de nature isolés, tels que les forêts, les zones humides et les cours d'eau, afin de restaurer la continuité écologique à l'échelle du territoire.

Ces actions doivent être couplées avec des initiatives de valorisation paysagère qui prennent en compte non seulement la préservation de la biodiversité, mais aussi les enjeux de santé publique. En intégrant des espaces verts de qualité dans les zones urbaines et périurbaines, le SMBCVB peut non seulement contribuer à la conservation des espèces locales, mais aussi améliorer le cadre de vie des habitants en fournissant des espaces de détente et de loisirs, favorisant ainsi le bien-être physique et mental. Les communes du territoire ont un rôle crucial à jouer dans cette démarche en adoptant des pratiques de gestion durable de leurs espaces naturels et en intégrant ces objectifs dans leurs politiques d'aménagement du territoire.

De plus, le renforcement de la trame verte et bleue doit s'inscrire dans une vision territorialisée qui prend en compte les spécificités géographiques du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, où coexistent des paysages variés, allant des plaines agricoles aux forêts riveraines. Il est important d'adapter les interventions à ces contextes diversifiés, en promouvant des solutions sur mesure, comme la restauration des zones humides pour favoriser la filtration naturelle des eaux pluviales ou la reforestation des zones dégradées pour lutter contre l'érosion des sols. En combinant la préservation de la biodiversité avec la valorisation des paysages, le territoire peut ainsi créer un réseau écologique résilient qui contribue à la fois à la santé des écosystèmes et à celle des populations locales.

Les communes, en tant qu'acteurs locaux de premier plan, jouent un rôle crucial dans la mise en valeur et la préservation de ces espaces. Elles doivent intégrer les préconisations des trames verte et bleue dans leurs documents d'urbanisme, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), en veillant à limiter l'urbanisation dans les zones sensibles et à favoriser la renaturation des espaces dégradés. Les communes doivent également développer des politiques locales de gestion des espaces verts urbains et périurbains, en favorisant la création de parcs, de jardins communautaires, et de zones de loisirs qui respectent les continuités écologiques. En outre, elles peuvent mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'éducation environnementale pour encourager les habitants à participer activement à la protection de leur environnement naturel. Enfin, les communes du territoire doivent collaborer entre elles pour garantir une gestion cohérente et concertée des trames verte et bleue, assurant ainsi la résilience écologique du territoire face aux pressions anthropiques et aux changements climatiques.

CHAPITRE 2

DEMOGRAPHIE HABITAT

CHAPITRE 2

SOMMAIRE

2.1	Evolution de la population	p.15
2.2	Structure de la population	p.18
2.3	Analyse sociale de la population	p.20
2.4	Le parc de logements	p.22

2.1 Evolution de la population

I Une légère croissance démographique

Au 1er janvier 2021, le territoire du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise comptait 112 564 habitants. Cette population est bien supérieure à celle qui était décrite en 2013, représentant 13 % de la population totale de l'Oise. Cette différence s'explique par l'entrée de nouvelles communes dans le SCoT.

Il s'agit d'un territoire dont la dynamique démographique est légèrement inférieure à celle de son département. Entre 2015 et 2021, sa population a augmenté chaque année en moyenne de 0,4 %. Sur cette période, le SCoT a connu une croissance inférieure de peu à celle isarienne dans l'ensemble, qui elle progressait de 0,5 % par an.

Nogent-sur-Oise, Creil et Montataire sont les villes avec la plus importante augmentation brute de leur population entre 2010 et 2021. A elles trois, elles accueillent près de 6 000 personnes sur le territoire. Sur la même période, Liancourt, Saint-Leu-d'Esserent ou encore Verderonne ont quant à elles perdu des habitants.

Chiffres clés de la population du Bassin Creillois et des vallées Brethoise (2010-2021)									
	Population			Evol- ution brute 2010- 2021	Taux de croissance annuel moyen		Evolution de la population		
	2010	2015	2021		2010- 2015	2015- 2021	Taux d'accrois- sement global (2015-2021)	Taux d'accrois- sement naturel (2015-2021)	Taux d'accrois- sement migra- toire (2015- 2021)
Bailleva	1 476	1 494	1 472	-4	0,2	-0,2	-0,2	0,3	-0,5
Cauffry	2 421	2 490	2 654	233	0,6	1,1	0,9	0,4	0,5
Cramoisy	739	753	807	68	0,4	1,2	1,0	1,0	0,0
Creil	33 601	35 575	36 106	2 505	1,1	0,2	0,2	1,3	-1,1
Labruyère	645	677	712	67	1,0	0,8	0,7	0,2	0,5
Laigneville	4 089	4 422	4 767	678	1,6	1,3	1,1	0,9	0,2
Liancourt	7 169	7 093	6 983	-186	-0,2	-0,3	-0,2	-0,1	-0,2
Maysel	244	249	216	-28	0,4	-2,3	-2,0	0,0	-2,0
Mogneville	1 493	1 550	1 490	-3	0,8	-0,7	-0,6	0,6	-1,2
Monchy-Saint-Éloi	1 979	2 164	2 160	181	1,8	-0,0	0,0	-0,7	0,7
Montataire	12 500	13 360	13 701	1 201	1,3	0,4	0,4	1,1	-0,8
Nogent-sur-Oise	18 833	19 414	21 382	2 549	0,6	1,6	1,4	1,0	0,4
Rantigny	2 559	2 519	2 539	-20	-0,3	0,1	0,1	0,5	-0,3
Rosoy	615	631	622	7	0,5	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1
Rousseloy	306	315	289	-17	0,6	-1,4	-1,2	0,5	-1,7
Saint-Leu-d'Esserent	4 705	4 665	4 606	-99	-0,2	-0,2	-0,2	0,4	-0,6
Saint-Maximin	2 493	3 119	2 941	448	4,6	-1,0	-0,9	0,9	-1,9
Saint-Vaast-lès-Mello	966	1 131	1 033	67	3,2	-1,5	-1,4	0,5	-1,9
Thiverny	988	1 049	1 080	92	1,2	0,5	0,4	0,8	-0,3
Verderonne	554	494	483	-71	-2,3	-0,4	-0,3	0,3	-0,6
Villers-Saint-Paul	6 171	6 433	6 521	350	0,8	0,2	0,2	0,8	-0,6
Territoire du SCoT	104 546	109 597	112 564	8 018	0,20	0,44	0,4	0,9	-0,5

Source : Insee, recensements de la population « Evolution et structure de la population », 2010-2021.

Evolution de la population de l'Oise (2010-2021)						
	Population			Evolution brute 2010-2021	Taux de croissance annuel moyen	
	2010	2015	2021		2010-2015	2015-2021
Oise	803 595	821 552	828 838	25 243	0,44	0,52
Part du SCoT dans l'Oise	13 %	13 %	13 %	15 %		

Source : Insee, recensements de la population « Evolution et structure de la population », 2010-2021.

II Un important solde naturel, un solde migratoire négatif

Si le territoire garde une croissance démographique positive entre 2015 et 2021, c'est avant tout grâce à son solde naturel. Ainsi, sur cette période de 7 ans, la population a augmenté de 0,9 % chaque année en raison de l'excédent des naissances.

Parmi les communes où le solde naturel est important dans l'accroissement de leur population, on peut noter Nogent-sur-Oise (+1%), Creil (+1,3 %), Montataire (+1,1%).

En revanche, la population a tendance à quitter le territoire. Entre 2015 et 2021, la population a diminué en moyenne chaque année de 0,5 % à cause de son solde migratoire. La population de Creil a diminué en moyenne de 1,1 % par an en raison d'un déficit migratoire sur la période, de même que Maysel (-2 % par an), Rousseloy (-1,7 % par an) ou Mogneville (-1,2% par an).

Quelques communes arrivent cependant à avoir un excédent migratoire au sein du SCoT. Entre 2015 et 2021, Cauffry, Labruyère, Laigneville, Monchy-Saint-Eloi, et Nogent-sur-Oise ont un solde migratoire qui a contribué à l'accroissement de leur population.

Parmi les destinations privilégiées des habitants qui quittent le territoire, on constate les CCPC, la CCPOH, puis l'Île-de-France pour les destinations hors de l'Oise. En 2021, les nouveaux habitants proviennent davantage d'une commune d'ACSO ou du Liancourtois que d'un autre département.

	Migrations résidentielles selon les destinations ou provenances principales (2021)	
	Destination des habitants du Bassin Creillois	Provenance des nouveaux arrivants dans le Bassin Creillois
CCPOH	495	210
CC Pays de Senlis	189	155
CCAC	175	189
CC Ruraloise	180	85
CC Clermontois	625	309
ARC	202	169
Île-de-France	781	1 389

Source : Insee, recensements de la population « Flux résidentiels », 2021

Ce sont des migrations locales qui illustrent des déplacements à des communes limitrophes de leur ancienne résidence. Les déplacements de l'Île-de-France vers le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise peut laisser penser à une forme d'exode urbain. Le SCoT propose des moyens de déplacements vers la région parisienne, ce qui donne accès aux populations à un autre cadre de vie tout en gardant leur emploi dans celle-ci (*plus de détails : Chapitre 4.2 p.49*)

	Migrations résidentielles selon les origines (2021)		
	Stable	Provenance de l'Oise	Provenance d'un autre département
Bailleval	1 357	97	16
Cauffry	2 490	107	51
Cramoisy	693	81	15
Creil	33 053	895	828
Labruyère	653	41	0
Laigneville	4 452	171	77
Liancourt	6 400	258	215
Maysel	207	0	10
Mogneville	1 436	92	0
Monchy-Saint-Éloi	2 062	41	40
Montataire	12 761	433	357
Nogent-sur-Oise	19 941	868	628
Rantigny	2 343	104	52
Rosoy	570	45	11
Rousseloy	287	11	0
Saint-Leu-d'Esserent	4 186	182	172
Saint-Maximin	2 786	101	32
Saint-Vaast-lès-Mello	876	120	11
Thiverny	1 038	25	0
Verderonne	445	25	6
Villers-Saint-Paul	6 124	287	106
SCoT	104 160	3 984	2 627

Source : Insee, recensements de la population « Flux résidentiels », 2021

2.2 Structure de la population

I Une part de moins de 14 ans supérieure à la moyenne française

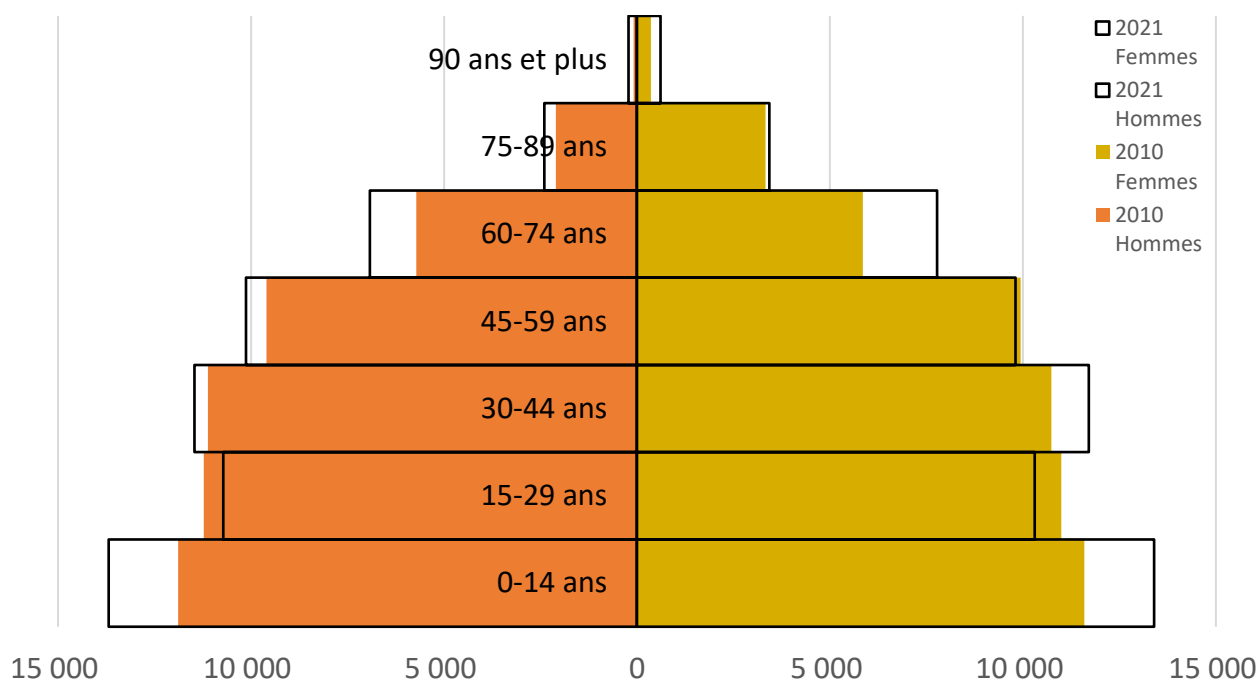
Comme il avait été constaté lors du diagnostic du SCoT de 2013, la pyramide des âges du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise est différente de celle de la population française globale, et elle se distingue également de celle de la population isarienne.

Le territoire du département est plus âgé en moyenne que celui du territoire, chez les hommes comme chez les femmes. En 2021, 25 % des hommes et 24 % des femmes sont âgés de moins de 14 ans, tandis que cette proportion est aux alentours de 20 % dans l'Oise. Le solde naturel de ce territoire explique en partie la part des plus jeunes dans cette répartition, et la base de plus en plus importante de la pyramide.

Cependant, comme pour le reste de la France métropolitaine, le Bassin Creillois et Vallées Bréthoise a une partie de sa population vieillissante. Entre 2010 et 2021, les habitants âgés de 60 à 74 ans sont passés de 11 % de la population du SCoT à 13 %. Ce vieillissement est peu perceptible, car le nombre de jeunes de moins de 14 ans continue d'augmenter également.

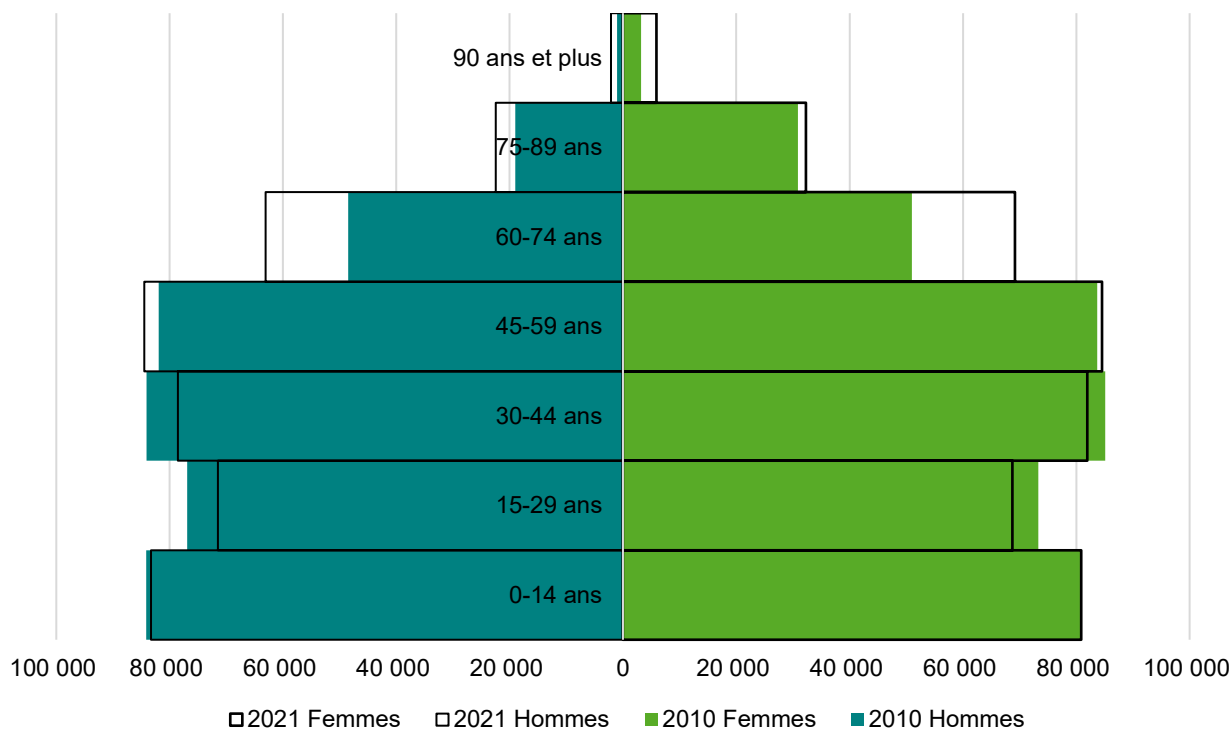
La population reste plus jeune en moyenne que dans l'Oise avec un indice de jeunesse de 1,1 personne de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 65 ans dans l'Oise, contre 2,25 dans le Bassin creillois et des vallées Bréthoise.

Pyramide des âges de la population du Bassin Creillois (2010 et 2021)



Source : Insee, recensements de la population « Evolution et structure de la population », 2010-2021.

Pyramide des âges de la population de l'Oise entre 2010 et 2021



Source : Insee, recensements de la population « Evolution et structure de la population », 2010-2021.

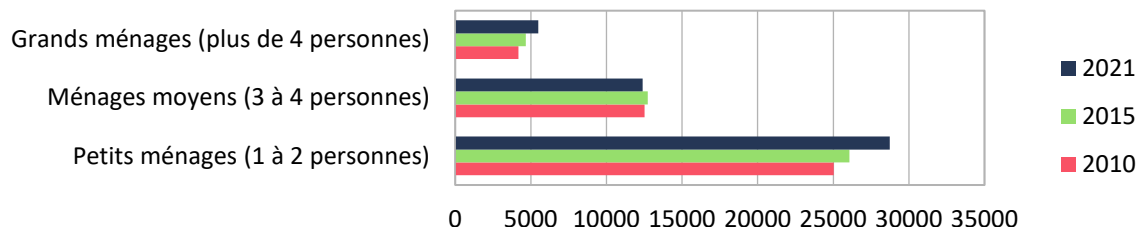
II De petits ménages

Lors du recensement de 2021, les communes du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise rassemblent 42 933 ménages, soit 3 782 de plus en 11 ans (+8%). Cette hausse suit la tendance à la croissance démographique qui a été observée en amont.

La taille moyenne des ménages est quant à elle en diminution. Entre 2010 et 2015, la taille moyenne a été stable à environ 2,6 personnes par ménage. Cette moyenne passe à 2,5 en 2021, restant supérieure à celle de l'Oise, qui tourne aux alentours de 2,3 personnes par ménage. Ce phénomène de desserrement, lié à la diminution des familles ouvrières dans le territoire, au vieillissement d'une partie de la population, et à la taille des ménages revue à la baisse, conduit à une interrogation sur un besoin de logement en ce sens.

Le nombre de petits ménages (composés de moins de deux personnes) augmente continuellement entre 2010 et 2021, passant de 60 % à 66 % des ménages du territoire. Avec une moyenne de 2,7 personnes, Montataire est la commune qui comptait le plus d'habitants par ménage en 2021. Elle est suivie de Creil, Labruyère, Monchy-Saint-Eloi, Nogent-sur-Oise, Rosoy et Rousseloy, qui ont une moyenne de 2,6 personnes par ménage. Verderonne est la commune avec le moins d'individus par ménage en 2021, avec une moyenne de 1,9. La part importante de 65 ans et plus (25 % de la population communale), ainsi que de couples sans enfants (66% de la population communale) peut expliquer ce résultat.

Nombre de ménages dans le Bassin Creillois et vallées Bréthoise selon leur taille (2010-2021)



Source : Insee, recensements de la population « Familles, couples, ménages », 2010-2021

2.3 Analyse sociale de la population

I Une augmentation du nombre de cadres sur le territoire...

Plusieurs tendances peuvent être observées dans l'évolution du profil socio-professionnel des individus du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise depuis 2010.

Entre 2015 et 2021, la part des cadres et des personnes de professions intermédiaires augmente légèrement. Les cadres passent de 4,8 % de la population active occupée en 2015 à 5,2 % en 2021. Les professions intermédiaires connaissent une croissance plus importante de 5 points sur la période.

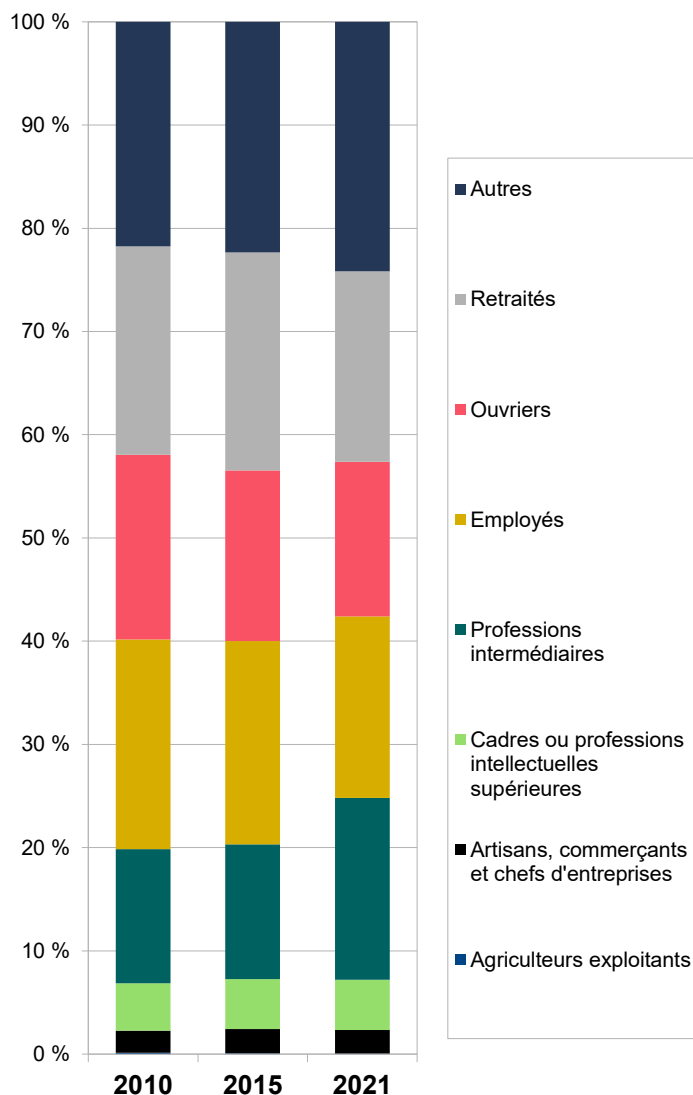
A l'inverse, on constate une diminution des employés et des ouvriers depuis 2010. Les employés sont aux alentours de 20 % en 2010 pour 18 % en 2021.

Les ouvriers passent de 18 % en 2010 à 16 % en 2021. Ces changements peuvent indiquer une augmentation des emplois de cadres sur le territoire, ou au contraire une diminution des usines de production sur le territoire.

Ces changements peuvent être liés au mouvement toujours en cours de massification scolaire, au développement d'une offre d'emploi adaptées aux cadres, ou encore à l'installation de cadre sur le territoire, qui transitent ensuite vers les territoires voisins.

On observe également une très légère décroissance de la part des retraités depuis 2010. Si le SCoT compte 20 % de retraités en 2010, ils sont désormais environ 19 % en 2021. Cela est

Evolution de la population selon la CSP dans le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (2010-2021)



Source : Insee, recensements de la population « Evolution et structure de la population », 2010-2021.

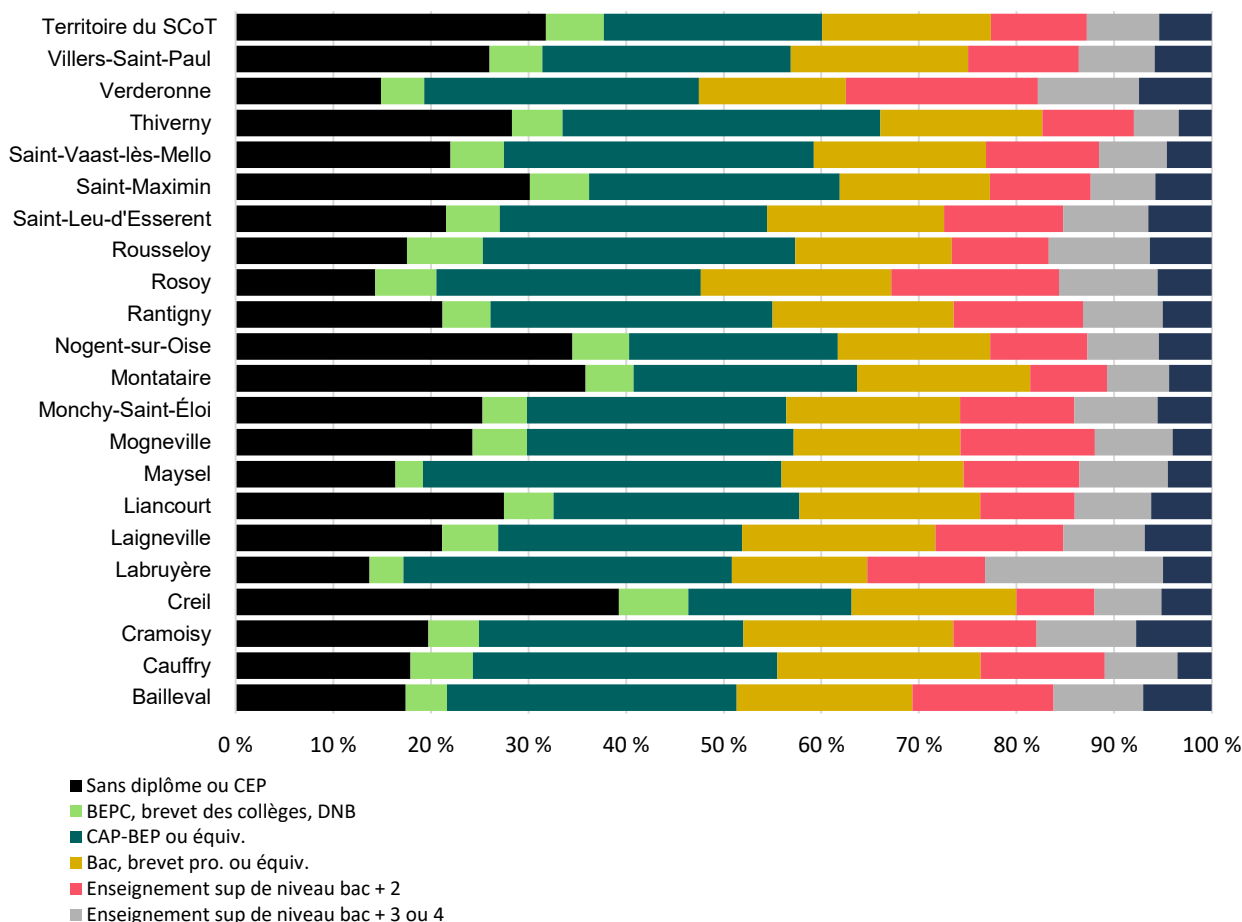
surprenant, car le nombre de personnes âgées augmente sur le territoire. Le recul des âges à la retraite peut être un facteur explicatif.

La catégorie « Autres » est en augmentation¹, ce qui peut confirmer la présence croissante des enfants de moins de 14 ans, qui pèse dans la structure de la population du Grand Creillois et des Vallées Bréthoise.

II ... Mais peu de diplômés d'études longues

En 2021, 32% de la population du territoire Bassin creillois et des Vallées Bréthoise âgée de 15 ans ou plus est sans diplôme (hors scolaires). 60% des habitants possède un diplôme inférieur au CAP-BEP. Ce résultat est au-dessus de celui de l'Oise, où 55% de la population a un diplôme inférieur ou équivalent à un CAP-BEP. 22% des 15 ans et plus est diplômé du supérieur en 2021. Seulement 5% des 15 ans et plus sont diplômés au niveau bac+5. Cette fois, ces proportions sont inférieures à celles recueillies dans l'Oise, où 27% de la population a un diplôme supérieur à bac +2 pendant la même période. Cependant, là où l'Oise a une majorité de titulaires d'un CAP (26%), le territoire a une tendance à accueillir des individus sans diplôme. Les communes avec les parts les plus élevées de non diplômés au sein de leur population en 2021 sont Creil (39% de non diplômés), Montataire (36%) et Nogent-sur-Oise (34%). Elles se situent au-dessus de la moyenne du Grand Creillois. Certaines communes ont une part importante de diplômés bac+2 et au-delà par rapport à leur population en 2021 ; c'est le cas de Verderonne (37%), Labruyère (35%) ou encore Rosoy (33%).

Répartition de la population du territoire selon le niveau de diplôme des 15 ans ou plus non scolarisés (2021)



Source : Insee, recensements de la population « Evolution et structure de la population », 2010-2021.

¹Cela correspond à toutes les activités qui ne sont pas considérées comme des échanges marchands : la production de biens ou de services pour soi-même ou dans le cadre familial, les activités bénévoles, le travail des détenus, les activités qui ne sont pas légales ou immorales, les enfants de moins de 14 ans, ainsi que les chômeurs n'ayant jamais travaillé. (Source : Insee, « CSP agrégée 8 »)

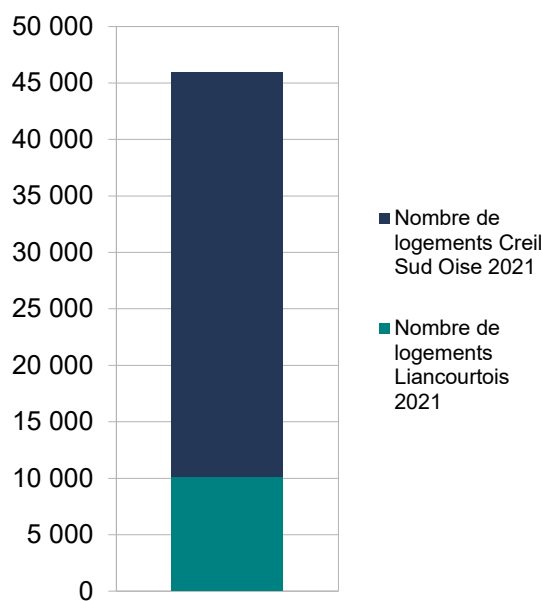
2.4 Le parc de logements

I Des logements surtout concentrés à Creil Sud Oise

En 2021, le Bassin creillois et des Vallées Bréthoise compte 45 989 logements, soit 2 350 de plus qu'en 2015. Creil-Sud-Oise comprend la majorité d'entre eux (77%) tandis que le Liancourtois en représente seulement 22 %. 93 % des logements du Grand Creillois sont des résidences principales en 2021. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de l'Oise (90%). En revanche, la majorité de ces résidences principales sont occupées avec le statut de locataire du privé. Le nombre de propriétaires est plus élevé dans les communes plus rurales, comme Rousseloy (81 % de propriétaires en 2021), Mogneville (82 %) ou encore Maysel (87%). Les communes en zone urbaine sont plus enclines à avoir des locataires. C'est le cas de Creil où plus de 80% des résidences principales sont des locations. Une résidence principale sur deux est un logement loué au privé dans les communes de Montataire, Nogent-sur-Oise et Saint-Maximin en 2021. Il existe ainsi deux grands profils de communes dans le SCoT : des communes avec en majorité des propriétaires, et des communes avec en majorité des locataires (privé comme public confondu).

De par le poids de Creil Sud Oise dans le SCoT, la part de maisons est plus faible que dans le reste de l'Oise. Ainsi, en 2021, l'Oise comporte 66 % de maisons, alors que le Grand Creillois en compte 42 %. À l'inverse, presque un logement sur deux du SCoT en 2021 est un appartement, pour 31 % dans l'Oise pendant la même année.

Répartition des logements du territoire (2021)

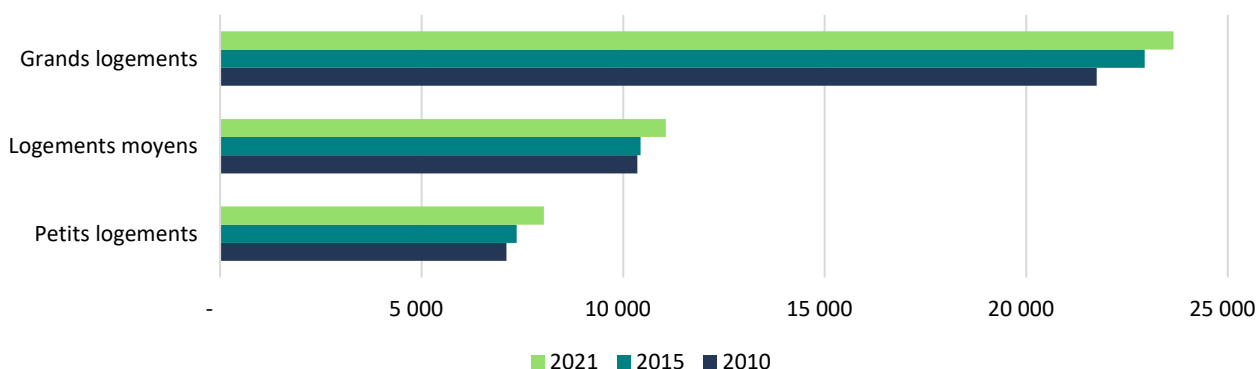


Source : Insee, recensements de la population « Logements », 2021

II Le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise propose surtout de grands logements

En 2021, le SCoT comporte 23 658 résidences principales de plus de 4 pièces, soit 51% du parc total. A contrario, les petits logements (moins de deux pièces) représentent seulement 17% des logements du territoire. Le reste des logements, ceux de 3 pièces, constituent 42% restants du parc. Toutes les tailles de logement augmentent entre 2010 et 2021. Entre 2015 et 2021, les grands logements ont augmenté de 3%, les logements moyens de 6%, et les petits logements de 8%. L'augmentation des petits ménages a conduit à la demande plus importante de petits logements, d'où cette augmentation pendant la période.

Evolution de la taille des logements (2010-2021)



Source : Insee, recensements de la population « Logements », 2010-2021

III Une augmentation de la vacance sur le territoire

La part de logements vacants est en légère augmentation par rapport à 2015. Elle reste inférieure à celle de l'Oise et en France. En 2021, on compte 2 931 logements vacants dans le Grand Creillois, soit 6 % du nombre total de logements (contre 7% dans l'Oise). Pour repère, en France, on compte environ 8% de logements vacants en 2023.

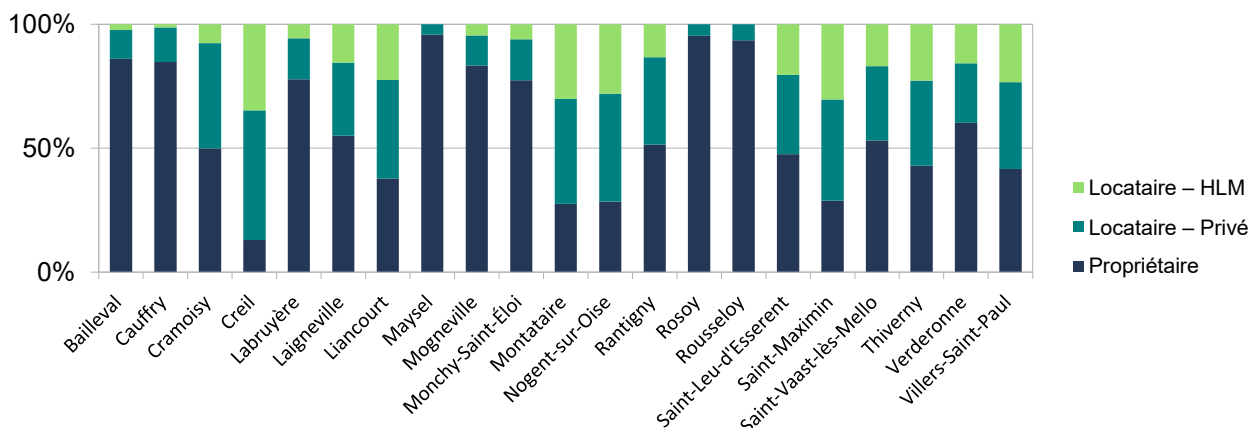
Cette vacance peut être dû à une inadéquation entre la demande et l'offre disponible. Le territoire offre en effet de nombreux grands logements, tandis que les ménages qui vivent dans le Grand Creillois sont eux plutôt petits. Les logements qui ne correspondent pas à leur projet restent non loués et le sont plus difficilement, car plus coûteux.

La commune avec la part la plus importante de logements vacants en 2021 est Cramoisy, avec 16% du parc sans titulaire et une croissance de 4 points depuis 2015. Elle est suivie de Verderonne, qui compte 10% de logements vacants en 2021. Certaines communes n'ont presque aucun logement vacant en 2015 comme en 2021. C'est le cas de Maysel (moins de 1% de logements vacants en 2015 et 2% en 2021).

IV Un parc social inégalement réparti

En 2021, le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise compte 16 819 logements sociaux. Ils constituent 37% du parc de logements total. La majorité d'entre eux se situe à Creil (45% du parc social), Nogent-sur-Oise (19%) et Montataire (13%). Les communes de Rousseloy, Rosoy, et Maysel, n'en possèdent aucun en 2021. La part louée des logements sociaux du Bassin Creillois et des vallées Bréthoise est légèrement supérieure à celle du département. En 2021, l'Oise possède 92% de logements sociaux loués, tandis que le SCoT en recense 96%. En 2021, la part de logements vacants est équivalente dans le SCoT comme dans l'Oise, avec environ 1.4% du parc total.

Répartition des logements selon le type d'occupation



Source : Insee, recensements de la population « Logements », 2021

Pour conclure, le SCoT du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise doit s'attendre à une croissance de sa population qui peut continuer dans ces années à venir, grâce à son solde naturel soutenu. Pour cette raison, la population des moins de 25 ans est plus importante que dans pour la moyenne nationale et départementale. La part importante d'une population jeune, ainsi que de l'augmentation progressive d'une population vieillissante, demande un accueil spécifique : résidences pour personnes âgées, activités de loisirs pour les plus jeunes, offre scolaire, et, dans la continuité, des offres d'études supérieures. La part de personnes sans diplômes est supérieure à celle du reste du territoire français, ce qui explique le manque de cadres sur le territoire. Le territoire doit continuer à encourager l'installation d'emplois de cadres sur son territoire, ainsi qu'à accompagner les jeunes à poursuivre une scolarité plus longue, voire simplement jusqu'au baccalauréat.

La population entrante sur le territoire est surtout originaire de communes frontalières, montrant un pôle d'attractivité résidentiel localisé. L'offre de logement pousse au questionnement : les ménages du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise sont surtout composés d'une à deux personnes, tandis que la majorité des logements sur le marché sont grands. Cette inadéquation peut conduire à une vacance des logements avec le plus de pièces, ainsi qu'à une pression plus forte sur les T1 et T2. Certaines communes n'ont d'ailleurs pas de parc social en 2021.

CHAPITRE 3

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

CHAPITRE 3

SOMMAIRE

3.1	Des équipements répartis plutôt dans les pôles urbains	p.27
3.2	Enjeux des équipements structurants et des services	p.36

3.1 Des équipements répartis plutôt dans les pôles urbains

I Concentration des équipements existants par niveau de polarité

Même s'il ne s'agit que de traiter des équipements structurants, l'Agence d'urbanisme a exploité la Base permanente des équipements (BPE) publiée en septembre 2022 et recensant les équipements et services présents en 2021.

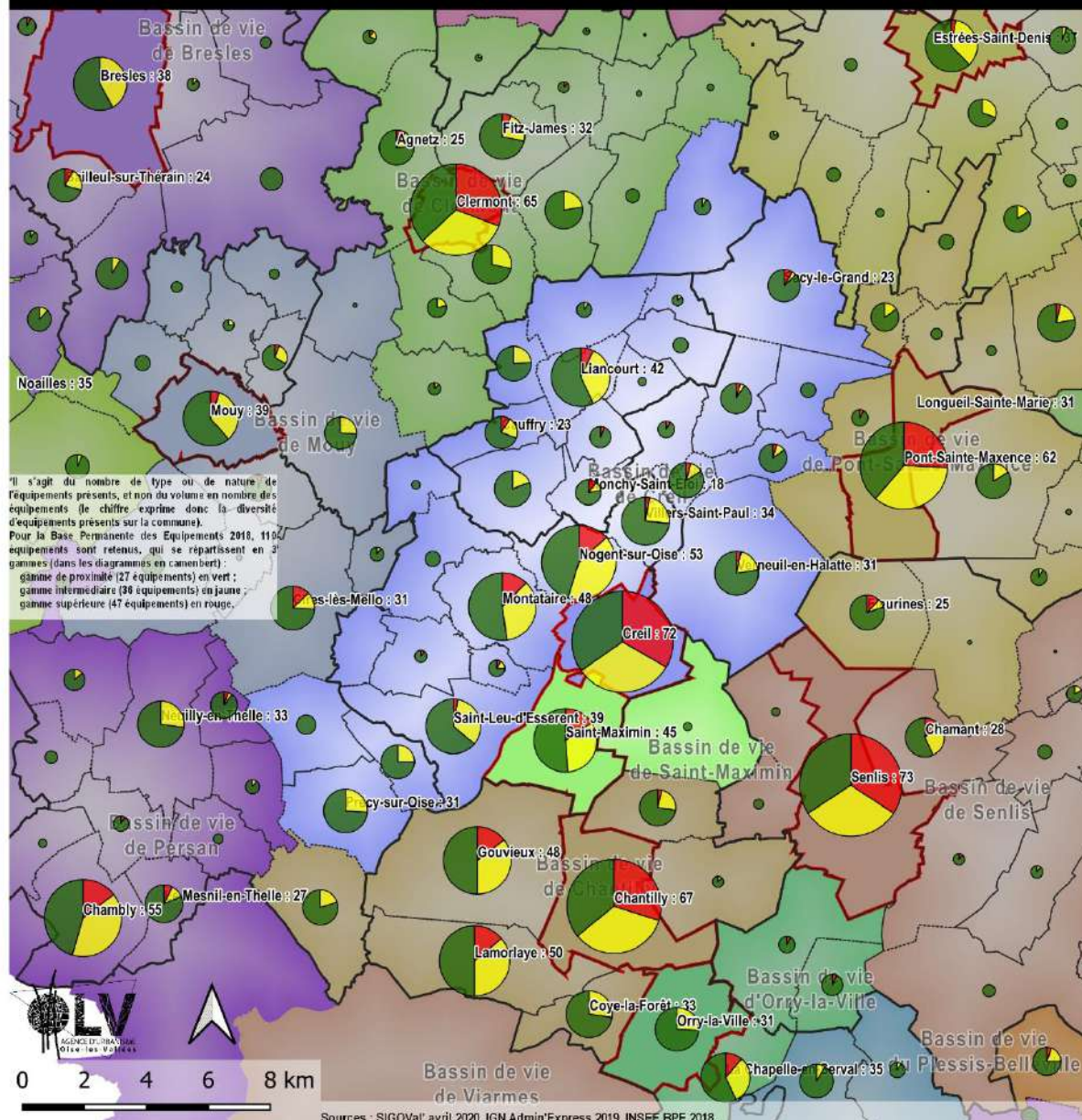
L'exploitation de la BPE 2021 a permis d'identifier les niveaux de polarité des communes en fonction des services qu'elles hébergent. En tout, 13 communes (sur les 21 du territoire) sont identifiées comme des pôles de services à divers degrés. Depuis plusieurs années maintenant, Creil est confirmée comme pôle de services supérieurs du Bassin creillois et des vallées Brethoise.

Dotée d'une offre diversifiée d'infrastructures, Creil joue un rôle crucial dans l'agglomération en accueillant des services de haut niveau dans divers domaines tels que l'éducation, la santé, les loisirs et la culture. Ainsi, Creil attire non seulement les résidents locaux, mais également ceux des environs, renforçant son statut de centre urbain majeur.

Dans la gamme intermédiaire, entre 2018 et 2021, sont venues se rajouter à Nogent-sur-Oise quatre communes : Montataire, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin et Liancourt qui apparaissent désormais comme des pôles de niveau intermédiaire. Ces villes connaissent une évolution considérable ces dernières années, émergeant à présent comme des pôles de niveau intermédiaire au sein du territoire. Leur développement se traduit par une amélioration significative de leurs infrastructures et de leurs services, répondant ainsi aux besoins croissants de leurs populations et des communes avoisinantes.

Suivent sept autres communes dans la gamme proximité : Villers-Saint-Paul, Laigneville, Rantigny, Cauffry, Monchy-Saint-Éloi et Mogneville. À cette liste, est venue se rajouter en 2021, la commune de Saint-Vaast-lès-Mello. Ces sept communes et les huit autres du territoire qui ne sont pas identifiées comme des pôles de services n'ont pas connu d'évolution notable ces dernières années. Bien que leur croissance puisse être moins visible sur le plan des infrastructures et de l'économie, ces plus petites villes et villages jouent un rôle important dans la préservation du patrimoine culturel et paysager du territoire.

Bassins de vie et polarisation des équipements par types présents* dans le SMBCVB et communes d'alentours



IPanel des équipements structurants et des services

La synthèse s'appuie sur l'analyse des données de 2021. Elle prend en compte les changements vis-à-vis des équipements sur le territoire ainsi que les changements dans le Code de l'urbanisme. C'est tout particulièrement l'analyse de la BPE 2021 qui a permis de mettre en avant l'ampleur de la diversité des commerces et services proposés au sein du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise. En effet, seule une poissonnerie spécialisée et indépendante est absente de la très large liste des équipements reconnus par la BPE et disponibles dans le territoire.

• ADMINISTRATION :

Une montée en puissance d'offre de service par les collectivités pour pallier l'absence ou la disparition de certains services de l'État est à poursuivre.

Bien que 3^e ville du département et dans un contexte de dématérialisation des services de l'État après le départ de la trésorerie ou de la Caf, il n'existe que peu de structures à Creil : le service des impôts des particuliers du centre des finances publiques de Creil ; la direction de la citoyenneté et des étrangers en France (DCEF) de la Préfecture de l'Oise ainsi que le Conseil des Prud'hommes à Creil.

La disparition de ces prestations a été compensée en partie par la création de services publics, tels que la Maison France services installée à Laigneville et dont le fonctionnement est pris en charge par l'intercommunalité.

D'un autre côté, les collectivités suppléent à ce manque de services publics via la création de structures spécifiques comme le siège de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ou celui de la communauté de communes Liancourt Vallée Dorée (CCLVD). Ces derniers ont pour objectif de fournir des informations, apporter des prestations de conseils, proposer une aide aux démarches en ligne, avec une multitude de partenaires. Par exemple une Maison de la Justice et du droit (MJD) facilite l'accès au droit et assure une présence judiciaire de proximité aux habitants. Cela permet d'apporter une réponse rapide aux conflits quotidiens et à la petite délinquance.

• CULTURE ET LOISIRS :

Une offre diversifiée à maintenir ; un réseau d'espaces verts de proximité et de fréquentation aux abords des voies d'eau qui peut encore être développé.

Les communes du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise sont les principaux acteurs du développement culturel territorial : l'ACSO a en charge la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs, tandis que la CCLVD la piscine, le bus et le parc Chédeville. Les deux collectivités participent à l'organisation et la promotion de manifestations et d'événements sur l'ensemble des communes du territoire.

Ce dernier est riche de plusieurs établissements culturels et de loisirs regroupés en quatre grandes catégories dont l'attractivité dépasse parfois les limites du territoire. Concernant les scènes de spectacles, la scène de la Faïencerie-théâtre créée en 1993 a été labellisée « scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire » par le Ministère de la Culture. Par saison, c'est en moyenne 35 000 spectateurs et 2000 abonnés (hors écoles primaires) qui utilisent cet équipement. Situé à Creil, c'est l'élément phare du territoire qui draine son public jusqu'à Senlis, Chantilly, Compiègne, voire au-delà. Les autres salles de spectacle situées sur le territoire comme La grange à musique, le Palace ou encore l'espace Henri Matisse captent quant à eux un auditoire plus local. On trouve également sur le territoire du bassin creillois trois grands musées : le musée Gallé-Juillet à Creil a accueilli près de 8000 visiteurs en 2022. Il bénéficie du label « musée de France » et propose une collection de tableaux et d'objets autour de l'ancienne usine de faïence. La Maison de la Pierre du Sud de l'Oise a pour mission de valoriser, d'un point de vue culturel, touristique et économique, le patrimoine de la pierre ; elle participe à la valorisation du tourisme industriel et, à travers des ateliers, au maintien d'un savoir-faire autour de cette matière première. Cette dernière a accueilli plus de 8000 touristes en 2022. Le musée de la Guesdière au pied de l'Abbatiale permet aux visiteurs de découvrir des expositions autour des thèmes historiques de la ville de Saint-Leu-d'Esserent : 2^e Guerre Mondiale, travail de la pierre, construction de l'abbatiale ; les visiteurs peuvent aussi visiter les souterrains. La Fondation des arts et métiers est aussi présente dans le territoire proposant des conférences, des archives mais aussi un musée lié aux arts et métiers dont le fondateur est le duc de la Rochefoucauld Liancourt.

Le territoire offre plusieurs parcs et jardins d'envergure aux habitants ainsi qu'aux visiteurs, dont plusieurs en centre-ville même. L'Ile-Saint-Maurice, le parc de la Faïencerie à Creil ou le parc Hébert à Nogent-sur-Oise en sont des exemples notables. D'autres espaces verts sont très convoités par les habitants, comme l'étang de Saint-Vaast-lès-Mello, le parc du Prieuré à Montataire ou le domaine de Béthencourt à Baillevall. Ces parcs et jardins participent à l'intégration de la nature en ville dans les secteurs urbanisés denses, tandis que les espaces forestiers ou de marais sont aux portes du territoire (forêt de Chantilly, d'Halatte ou marais de Sacy). Les coteaux trop pentus

pour pouvoir être urbanisés sont aussi des réserves de biodiversité (Natura 2000) et supportent aussi des continuités écologiques plus ou moins menacées.

Cependant, d'autres secteurs urbains, dont les Cavées, les quartiers nord de Creil, mais aussi certains quartiers de Nogent-sur-Oise, Rantigny, Saint-Leu-d'Esserent, Laigneville manquent d'espaces verts de proximité et des îlots de chaleur urbaine sont présents.

L'accès aux voies d'eau du territoire, en dehors de certains plans d'eau, reste globalement malaisé, voire impossible. Cependant, le futur quartier d'Ec'eau port, doté de sa marina, va permettre à ce secteur des rives de l'Oise, de retrouver une attractivité recherchée auprès de l'Oise. La Base de loisirs de Saint-Leu d'Esserent, gérée par le Syndicat Intercommunal de la Base de Loisirs est composée des villes de Montataire, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Maximin et Thiverny. Près de 70.000 personnes sont venues en 2021 et son aire d'attractivité s'étend jusqu'en Île-de-France. Plus récemment, ce même syndicat a lancé une étude pour dresser un état des lieux et proposer un projet de développement pour la base. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie touristique de l'Oise 2023 - 2027 qui s'intitule la bataille des activités.

L'objectif central de cette stratégie est de faire de l'Oise un parc de loisirs à ciel ouvert, ce qui implique un renouvellement profond de l'offre. Une mutation est indispensable pour diversifier la clientèle, la rajeunir et moderniser l'image du tourisme dans l'Oise. Les bases de loisirs seront donc au cœur de cette stratégie de renouvellement avec plusieurs reconversions afin de faire émerger de nouvelles activités en nature, respectueuses de l'environnement et innovantes.

Le Parc Chédeville à Mogneville constitue une autre forme de base de loisirs. Sur une superficie de six hectares, ce dernier se veut un lieu intelligent, un outil pédagogique de sensibilisation à l'environnement et au développement durable ainsi qu'un instrument original de coopération intercommunale. Plus de 60 000 individus dont beaucoup d'enfants y sont venus en 2022. Une multitude d'activités peuvent y être pratiquées, en famille ou entre amis : tir à l'arc, trampoline, parcours aventure ou des cinq sens, structure gonflable, potager pédagogique, un labyrinthe végétal.

Directement en lien avec les autres équipements structurants du territoire, on retrouve au Parc Chédeville, toute une série d'activités sportives comme le tennis, le basket, le kayak, le turbo paddlers et autres jeux de pistes et animations de découverte des animaux de la ferme. Quant au site des Glachoirs qui permet de l'escalade ou le club d'aviron de Creil, ces activités permettent d'attirer des visiteurs au-delà du territoire.

Directement en lien avec le centre Georges Brassens et le centre d'information des droits des femmes et des familles, l'association Interm'Aide propose un accompagnement individuel pour toutes et tous par la médiation sociale et culturelle. Elle assure également la « prévention et accès aux soins, aux droits, aux arts, à la culture, aux loisirs et la lutte contre la précarité numérique.

• SPORTS :

Un panel déjà large et des spécificités qui méritent d'être soutenues dont le handisport.

Le territoire du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise forme un réseau de petites villes bien pourvues en équipements sportifs. Il n'y a pas de concentration dans la ville-centre, ce qui contribue à favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives. Parmi les équipements sportifs d'envergure, le territoire compte plusieurs piscines de rayonnement intercommunal comme la piscine municipale de Creil, la piscine intercommunale de Montataire, le centre nautique de Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul et la piscine de la Vallée dorée. On dénombre également des stades de plus de 500 places pouvant accueillir des manifestations locales ou régionales, comme nationales ou internationales. Le centre sportif de Montataire propose la capacité d'accueil la plus importante avec 1800 places. L'offre sportive spécialisée est aussi très présente avec le handisport et les sections sports-études, notamment au sein du lycée Marie Curie à Nogent-sur-Oise qui accueille les Pôles Espoirs d'athlétisme. Dans cette commune, il existe des Classes Olympiques labellisées par le Comité National Olympique et Sportif Français depuis la rentrée 2018. De nombreux projets se sont inscrits dans un projet plus global porté par le Département de l'Oise, s'étant impliqué pleinement dans l'obtention du label terre de jeux olympiques 2024. L'association Espace Picard pour l'Intégration accompagne les jeunes pour participer activement à leur insertion sociale et professionnelle, particulièrement via le sport.

Le stade vélodrome de Creil. Inauguré en 1934, ce monument du sport creillois est sous-utilisé voire abandonné, lui qui a accueilli de grandes compétitions cyclistes comme le Tour de l'Oise ou celui de Picardie et a été utilisé pour l'arrivée de la flamme olympique des jeux de 2024. Une deuxième phase de travaux plus importants devrait consister à restructurer les équipements et à les remettre aux normes, comme une seconde vie pour le stade, avec l'athlétisme et le football, mais sans cyclisme cette fois.

• FORMATION :

Une offre de formation diversifiée, mais qui doit continuer de s'adapter aux besoins des entreprises locales et à élever le niveau de compétence des jeunes

L'offre de formation initiale est relativement diversifiée et propose des formations supérieures et professionnelles relativement diversifiées au sein de plusieurs établissements, du CAP au Master 2. Le lycée Jules Uhry comporte une section professionnelle et propose un CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance (AEPE) en un an ainsi que deux BAC PRO Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP) et Métiers de la Mode (MMV). S'ajoutent à cela : 6 BTS (Support à l'Action Managériale (SAM), Comptabilité et Gestion (CG), Métiers de la mode-vêtement (MMV), Management Commercial Opérationnel (MCO), Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques (CCST), Économie Sociale et Familiale (ESF)). Le lycée propose également une filière comptable dotée d'une licence (Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)) et d'un master 2 par apprentissage (Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG)). Le lycée Malraux de Montataire propose quant à lui un BTS Gestion de la PME ainsi que plusieurs CAP et Baccalauréat professionnel (BCP) tous destinés aux carrières dans le tertiaire (administration, distribution, vente spécialisée et sanitaire et sociale). Le lycée Marie Curie à Nogent-sur-Oise peut être considéré comme un pôle d'excellence régional en matière d'éducation avec six bacs professionnels formant principalement aux métiers de l'industrie. Cet établissement propose par ailleurs un large choix de BTS allant de l'analyse de biologie médicale à la chimie en passant par l'électrotechnique ou la conception de produits industriels. Le lycée dispose aussi d'une classe préparatoire aux grandes écoles d'ingénieur réputée. L'université de Picardie Jules Verne a également une antenne sur le territoire avec l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) de Creil. Cet établissement accueille chaque année plus de 400 étudiants et propose trois Bachelor universitaires de Technologie (BUT) (Techniques de Commercialisation, Management Logistique et Transport et Hygiène, Sécurité, Environnement).

L'IUT propose ainsi un master par apprentissage de Management et Commerce International. Il existe aussi des formations plus spécifiques comme l'AFT-IFTIM (Formation Transport Logistique) à Monchy-Saint-Éloi, mais aussi une école d'aide-soignante à Creil.

D'autres acteurs œuvrent quotidiennement pour former les habitants du bassin Creillois. C'est notamment le cas de La Mission Locale de la Vallée de l'Oise. Située à Creil, elle aide les jeunes à la recherche d'une entreprise proposant un contrat d'apprentissage. Elle accompagne les individus à choisir la formation la plus adaptée à leur projet.

On trouve également sur le territoire un Centre de Formation des Apprentis (CFA). Situé à Nogent-sur-Oise, le CFA de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise propose des formations dans des domaines très divers comme la mécanique, l'hôtellerie, la vente ou encore la banque. D'autres organismes comme le Groupement d'établissement public pour la formation continue (GRETA) ou l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) sont disponibles sur le territoire. Ils accueillent et orientent le public dans la conception d'un projet de formation afin de mettre en place les formations adaptées aux besoins de chaque individu.

L'Institut Régional de Formation pour Adultes (IRFA) propose des formations adaptées à toutes les activités. Sur la ville de Montataire, la structure d'aide Jade'Insert assure l'accueil, l'information, l'orientation ainsi que l'accompagnement des personnes salariées afin de construire un projet et un parcours professionnel. Concernant l'accompagnement à la création d'entreprises, l'association BGE possède une antenne à Nogent-sur-Oise. Le Centre d'Affaires et d'Innovation Sociale SARCUS propose, en plus d'un espace de travail partagé, un accompagnement personnalisé à la création d'entreprise. D'utilité publique, l'Adie est une association qui aide les personnes exclues du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique. Possédant une agence à Creil, cette association les aide à créer leur entreprise, et donc leur emploi, grâce au microcrédit. Pour conclure sur ce sujet, l'antenne d'Initiative Oise Sud de Nogent-sur-Oise permet-elle d'accompagner le montage de projet ainsi que d'établir un plan de financement pour ces derniers. Pourtant, malgré les 11 centres de formation présents sur le territoire dont trois spécialisés dans le domaine de la santé, les jeunes s'avèrent en moyenne moins formés que la population de l'Oise et les entreprises du territoire peinent à recruter des spécialistes dans leur domaine, notamment de niveau supérieur.

Au total, le nombre d'étudiants est de 1500 étudiants hors étudiants de classe préparatoire (soit environ 100).

• SANTÉ :

Un accompagnement à poursuivre pour faciliter l'installation de jeunes médecins sur le territoire et des actions à mener en transversalité avec l'amélioration des conditions d'habiter et du bien vivre en ville.

La présence d'un hôpital est une chance pour un territoire et participe à son attractivité. Son aire d'influence dépasse le cadre strict de la ville voire de l'agglomération. Le site de Creil localisé boulevard Laennec, partie intégrante du Groupement Hospitalier du sud de l'Oise (GHPSO) avec le site de Senlis, dispose à lui seul d'un total de 442 lits et offre de nombreux services spécialisés. Dans le territoire, on peut également retrouver, de nombreux laboratoires d'analyses, des centres de santé ainsi que des établissements psychiatriques. Toutefois, la fermeture de la maternité a été un réel coup dur pour le bassin creillois. Comme partout, le territoire souffre de désertification médicale. Les 64 médecins généralistes recensés en 2021 partent peu à peu à la retraite et ne sont pas systématiquement remplacés, toutes les spécialités n'étant pas représentées et le bassin creillois semble avoir plus de difficultés à attirer de jeunes médecins que d'autres territoires. Aucun service médical n'est assuré dans les plus petites communes. Pour inciter les professionnels à s'implanter, mutualiser les coûts d'exploitation et s'implanter en réseau, des maisons de santé ont été réalisées à Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire et Liancourt.

• ASSOCIATIONS :

Des efforts à poursuivre dans le soutien des acteurs du monde associatif qui agissent au plus près des besoins des habitants du territoire.

Le fort ancrage et maillage du tissu associatif d'un territoire permet de rassembler ses habitants et autres acteurs autour de causes communes. Ces associations offrent un espace d'expression et de participation citoyenne, permettant à chacun de s'impliquer activement dans la vie locale, en partageant des valeurs et en œuvrant pour le bien-être collectif. En tant qu'espaces de participation citoyenne, les associations construisent leurs actions au plus près des besoins du territoire et de ses habitants. Elles favorisent la solidarité, l'inclusion sociale et le renforcement des liens interpersonnels. Les associations jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de projets sociaux, culturels, sportifs, environnementaux, contribuant ainsi au dynamisme et à l'épanouissement de la population. Ce monde associatif joue un rôle tout particulièrement important dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ces espaces sont présents dans les villes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul. La Maison Creilloise des Associations ou le Centre Culturel G. Brassens sont notamment des structures majeures de la vie associative du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (*Sources : Creil Sud Oise, Préfecture de l'Oise*)

De plus, la mise en place d'une bourse du travail au sein du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise constitue un levier supplémentaire essentiel pour dynamiser l'emploi et renforcer le tissu économique local. Ces bourses du travail servent de plateformes d'échange et de coordination entre les demandeurs d'emploi, les employeurs et les organismes de formation du territoire. Elles facilitent la mise en relation des offres de travail et des demandes tout en proposant des services d'accompagnement et de conseil aux chercheurs d'emploi pour améliorer leurs compétences et leur employabilité. En outre, elles jouent un rôle clé dans l'identification des besoins en formation, permettant d'adapter les programmes éducatifs aux réalités du marché du travail local. Ainsi, en rapprochant les différents acteurs économiques et en renforçant les compétences locales, les bourses du travail participent à la réduction du chômage et à la promotion d'un développement économique équilibré et inclusif dans le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise

Concernant, la médiation sociale et culturelle, différentes structures interviennent sur ce volet au sein du territoire. On peut citer le Centre d'information et de médiation sociale, Femmes sans frontières à Creil, Femmes solidaires à Montataire, Les Temps d'Art à Nogent-sur-Oise. Ces structures permettent d'assurer l'accompagnement de personnes cumulant des difficultés d'ordre social et relationnel (relations avec les personnes, mais aussi les administrations ou l'école). Elles permettent à ces personnes de trouver des interlocuteurs, d'être entendues et reconnues.

• AUTRES AMÉNAGEMENTS/EQUIPEMENTS NOTABLES

Les aires d'accueil des gens du voyage en France devraient offrir un cadre sécurisé et convivial, conçu pour répondre aux besoins spécifiques des voyageurs. Ces espaces permettent aux familles de s'installer temporairement tout en bénéficiant d'infrastructures modernes telles que l'accès à l'eau potable, à l'électricité et à des installations sanitaires. Située au 18 boulevard Salvador Allende, sur le côté de la bretelle d'accès à la route départementale D 201, l'aire d'accueil intercommunale de la Pierre-Blanche à Creil offre 30 places de caravanes, avec toutes les commodités sur place.

Du côté de la CCLVD, une aire d'accueil des gens du voyage a été mise en place à proximité de RD1016, Route de Sailleville à Laigneville, afin de permettre aux voyageurs de stationner pour une durée limitée. D'une superficie de 8 194 m², elle dispose de 10 emplacements (soit 20 caravanes), et est ouverte toute l'année pour garantir aux usagers l'accès aux équipements nécessaires à leur quotidien. En favorisant l'inclusion et en améliorant les conditions de vie des gens du voyage, ces aires contribuent à la cohésion sociale et au respect des droits fondamentaux de chacun. De plus, elles permettent de réduire les conflits liés aux stationnements sauvages en offrant des solutions adaptées et réglementées. Les communautés de communes ont mandaté des sociétés gestionnaires qui auront en charge l'accueil des familles, le paiement des droits de place et l'entretien de l'air.

En réalisant cet équipement, les intercommunalités répondent à leurs obligations et se mettent en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Un troisième espace d'accueil est également disponible à proximité du sud du SMBCVB, sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne. C'est également le cas dans le territoire de l'ARC, le Pays du Valois, celui du Clermontois, de la Thelloise ou des Pays d'Oise-et-Halatte.

Le Service Public de Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) est une des missions essentielles en France, visant à garantir la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques d'incendie. Ce service assure l'étude du positionnement, la mise en place et l'entretien des infrastructures nécessaires pour la lutte contre les incendies comme les bornes et les citernes en veillant à leur disponibilité et à leur bon fonctionnement via de nombreux contrôles réguliers. La DECI implique donc une coordination étroite entre tous les acteurs du sujet. Une compétence que l'ACSO a prise en charge directement en liens avec les casernes du territoire ainsi que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin de garantir une réponse rapide et efficace en cas de sinistre. En structurant et en optimisant les moyens d'extinction d'incendie à l'échelle locale, la DECI joue un rôle crucial dans la sécurité publique et la résilience des communautés face aux incendies.

• SYNDICAT MIXTE DES DECHETS DE L'OISE

Les collectivités locales du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise ont assumé la responsabilité de la collecte et de la gestion des déchets des ménages ainsi que des déchets assimilés. Cette prise de compétence s'inscrit dans une démarche globale de gestion intégrée des déchets, visant à minimiser leur impact environnemental et à maximiser leur valorisation. La valorisation des déchets par le SMDO inclut plusieurs approches complémentaires. Le recyclage, par exemple, permet de réintroduire les matériaux dans le cycle de production, réduisant ainsi la demande de matières premières vierges et les impacts environnementaux associés. Le compostage transforme les déchets organiques en compost, utilisable en agriculture et en jardinage. La méthanisation, quant à elle, produit du biogaz à partir des déchets organiques, offrant une source d'énergie renouvelable. D'un autre côté, la gestion des déchets par le SMDO réside dans le transport écologique des déchets. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et décongestionner les routes, le SMDO privilégie le transport par voie ferroviaire et fluviale. Ces modes de transport, moins polluants que le transport routier, permettent de déplacer de grandes quantités de déchets vers les centres de traitement et de valorisation de manière plus durable.

Le Syndicat Mixte des déchets de l'Oise (SMDO) intervient en aval de cette chaîne de gestion des déchets. Sa mission principale est le traitement, la valorisation et le transport des déchets collectés. Le SMDO s'engage à exploiter des installations de traitement performantes et écologiquement responsables, telles que des centres de tri, des unités de compostage et des installations de méthanisation. Ces équipements permettent de trier et de valoriser les déchets, transformant ainsi une grande partie d'entre eux en ressources réutilisables. La collecte des déchets ménagers et assimilés est orchestrée par les collectivités, qui mettent en place des dispositifs adaptés pour assurer un service efficace et régulier. Cela inclut la mise à disposition de bacs de tri, la réalisation de tournées de collecte optimisées et la sensibilisation des citoyens à l'importance du tri à la source. Parallèlement, des déchetteries sont implantées sur le territoire afin de permettre aux habitants de déposer leurs déchets les plus volumineux ou spécifiques, facilitant ainsi leur gestion ultérieure.

La gestion durable des déchets repose également sur l'engagement des citoyens. Les collectivités et le SMDO déploient des campagnes de sensibilisation pour encourager le tri sélectif et la réduction des déchets à la source. Des initiatives telles que des ateliers de compostage domestique, des programmes éducatifs dans les écoles et des opérations de nettoyage participatif sont mises en place pour renforcer la conscience environnementale des

habitants. En intégrant toutes ces dimensions, de la collecte à la valorisation en passant par le transport écologique, le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise et le SMDO travaillent conjointement pour construire un avenir plus durable. Leur objectif ultime est de réduire la quantité de déchets enfouis ou incinérés, tout en maximisant la valorisation des matériaux et en minimisant l'empreinte carbone de la gestion des déchets. Cette approche intégrée et collaborative constitue un modèle de référence pour d'autres territoires, montrant qu'une gestion responsable des déchets est possible et bénéfique pour l'environnement et la communauté.

• GESTION DURABLE DES EAUX

La gestion des eaux ainsi que l'assainissement sont des enjeux majeurs pour le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, qui œuvre pour la préservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement sur son territoire. En matière d'eau potable, le syndicat assure la qualité et la continuité de l'approvisionnement en eau, veillant à ce que les normes sanitaires soient rigoureusement respectées. Concernant l'assainissement, il supervise le traitement des eaux usées, en s'assurant que les stations d'épuration fonctionnent efficacement afin de minimiser l'impact sur les cours d'eau et les nappes phréatiques. La gestion des eaux pluviales est essentielle afin de prévenir les inondations et les pollutions diffuses. Le syndicat met alors en place depuis de nombreuses années des infrastructures adaptées, telles que des bassins de rétention et des systèmes de drainage, pour contrôler le ruissellement et favoriser l'infiltration naturelle des eaux dans le sol. Ces dispositifs permettent non seulement de protéger les zones urbanisées des risques d'inondation, mais aussi de recharger les nappes phréatiques et de maintenir la biodiversité locale. Pour conclure, le SMBCVB et ses partenaires développent des programmes de sensibilisation et d'éducation sur le sujet auprès des habitants, élèves et des entreprises, les incitant à se protéger des risques et à adopter des pratiques respectueuses de l'eau. Par une gestion intégrée et durable des eaux, le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise s'engage à assurer un environnement sain et résilient pour les générations futures.

• SYNDICAT TRÈS HAUT DÉBIT NUMÉRIQUE (SMOHD)

Le Syndicat Mixte de l'Oise Très haut débit joue un rôle crucial dans la promotion et le déploiement du très haut débit numérique sur son territoire. En facilitant l'accès à des connexions Internet à haute vitesse, le syndicat vise à réduire les inégalités numériques et à soutenir le développement économique et social de la région. Les outils numériques, rendus plus accessibles grâce à cette infrastructure, permettent aux entreprises locales d'optimiser leurs activités, aux établissements éducatifs d'améliorer leurs méthodes d'enseignement et aux citoyens de bénéficier de services en ligne diversifiés. Cependant, malgré ces avancées, le risque de fracture numérique demeure une préoccupation majeure. Cette fracture désigne les disparités d'accès et de compétences numériques entre différentes populations, exacerbées par des facteurs socio-économiques et géographiques. Le syndicat s'efforce de combattre cette fracture en mettant en place des initiatives d'inclusion numérique, afin de garantir que l'ensemble des habitants du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise puisse tirer pleinement parti des opportunités offertes par le très haut débit. C'est tout particulièrement le cas au sein de l'ACSO qui a mis en place un Pass Numérique pour les demandeurs d'emploi et les jeunes habitants le territoire. Depuis 2022, ces derniers ont la possibilité d'accéder à des formations destinées à améliorer leur maîtrise des outils numériques, devenus aujourd'hui incontournables.

• LES PROJETS EN COURS DE RÉALISATION OU RECENTS

De nouveaux équipements sont en cours de réalisation ou en projet dans le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise en 2024. Doté de sa marina, le futur quartier d'Ec'Eau Port va permettre à ce secteur des rives de l'Oise, de retrouver une attractivité recherchée auprès des voies d'eau. Face à l'île Saint-Maurice et aux coteaux boisés de l'Oise, sur un site de six hectares, le nouveau quartier de l'Ec'Eau Port, avec son bassin de plaisance et ses 60 anneaux, recrée un lien entre la ville et la rivière, à proximité du centre-ville et de la gare. Ce projet a reçu le 1^{er} prix du concours « Port exemplaire de France » en 2015, organisé sous l'égide du Ministère de l'Écologie et du Développement durable : les terres polluées des friches industrielles sont confinées dans un écran acoustique le long des voies ferrées. Un cahier des charges environnementales encadre le traitement des sols pollués et des eaux pluviales. Les espèces protégées ont été prises en compte durant le chantier et dans les aménagements. Les principes architecturaux respectent la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) applicable aux constructions neuves ayant pour objectif de réduire leur consommation énergétique : double exposition, terrasses végétalisées, etc. Une nouvelle aire de jeux a été créée, située à l'extrémité de la première phase de la promenade piétonne Jean-Claude Cabaret. Une nouvelle place en miroir d'eau est réalisée, entre la promenade piétonne et la rue Jean Jaurès, derrière l'école Danielle Mitterrand. Elle complètera la place Jean Anciant réalisée au débouché de la passerelle Mandela. Dans cette même volonté de faciliter et encourager la convivialité au cœur du quartier, divers espaces et services seront mis en place dans les nouvelles résidences comme un service d'autopartage, des salles communes, des terrasses partagées et une conciergerie.

Tant attendu depuis plus de 30 ans, le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie est un projet d'infrastructure permettant de mailler le réseau en créant un lien direct entre le Sud des Hauts-de-France, le Nord-Est du Val d'Oise et la gare de Roissy TGV. Le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté inter préfectoral le 21 janvier 2022. Concernant plus particulièrement Creil et son agglomération, ce projet permettra la mise en place de quelques TGV et surtout des TER cadencés à partir d'Amiens, Compiègne et Creil, avec desserte de Chantilly et Survilliers/Fosses dans le Val-d'Oise, jusqu'à Roissy TGV. Pour les Creillois, cette liaison permettra des gains de temps d'environ une demi-heure pour les liaisons ferroviaires avec les agglomérations du Sud-Est et de l'Est de la France.

Dans sa nouvelle définition des aires d'attraction des villes en 2020, l'Insee englobe le pôle de Creil dans la grande couronne d'attraction parisienne dont il est l'un des pôles secondaires au nord, à l'instar de Meaux à l'est, Melun au sud et Mantes-la-Jolie à l'ouest, qui sont respectivement plus peuplées et font surtout partie intégrante de la région Île-de-France.

• ACCESSIBILITÉ :

Des équipements structurants à améliorer afin de renforcer leur attractivité ainsi que les polarités tout en développant l'intermodalité.

On peut notamment citer le grand projet Gare Cœur d'Agglo qui concerne la gare de Creil, mais également la gare de Liancourt-Rantigny qui fait l'objet d'un projet de PEM (Pôle d'échange multimodal). Un rôle-clé dans l'accessibilité des territoires, car ces espaces valorisent la gare tout en favorisant l'intermodalité avec les autres modes de transport. Vélo, piétons, véhicules motorisés, transports collectifs et taxis sont autant de moyens qui facilitent alors son accessibilité. Les autres gares du territoire, moins importantes, comme Laigneville, Saint-Leu-d'Esserent, Villers-Saint Paul et Cramoisy, bénéficieront à terme d'une meilleure qualité d'information voyageurs, d'aménagements ponctuels pour certaines d'entre elles. Des réflexions sont spécialement en cours à Cramoisy et Liancourt pour la création d'aires de mobilité rurale. Quant à l'attractivité de la gare de Saint-Leu-d'Esserent, la réalisation du nouveau quartier résidentiel des Trois Étangs a permis de redynamiser l'espace. On recense également sur le territoire une volonté de développer les transports collectifs, le vélo et la marche, notamment à travers le plan vélo de l'ACSO. L'Agglomération comptabilise, en 2023, 31 kilomètres d'itinéraire de circulations active sur les 50 en prévision. Cette volonté se matérialise singulièrement par la mise en place d'une voie verte de plusieurs kilomètres dans la ville de Nogent-sur-Oise. Cette dernière contribue sensiblement à l'amélioration de l'accessibilité du centre-ville de Creil, du lycée Marie Curie ainsi que de la Médiathèque de Nogent-sur-Oise. S'inscrit dans cette même politique, la création d'un aménagement linéaire de 10 kilomètres le long des berges de l'Oise. Permettant de relier Saint-Leu-d'Esserent, Montataire et Creil, c'est un projet majeur pour le tourisme au sein de l'agglomération.

• POLE INTER-ARMEES CREIL-SENLIS 110

Comme de nombreuses bases militaires, le PICS a connu des hauts et des bas : sur le point de disparaître, elle est actuellement une base de surveillance dans le renseignement militaire français, ce qui lui permet d'avoir des activités internationales alors que les pistes aéronautiques fermées depuis plusieurs années sont transformées en centrale photovoltaïque de grande ampleur. On parle d'approximativement 350 000 panneaux permettant de produire 200 MWc

• CENTRE PENITENCIAIRE DE LIANCOURT

Ce centre dispose de 616 places (348 places en quartier de détention, 202 places en maison d'arrêt, 20 places réservés aux mineurs et 10 places destinés à l'accueil des détenus. Historiquement sanatorium construite en 1935, il a été déplacé et remplacé en 2004 par un nouveau centre, laissant le site d'origine à l'abandon (exemple de friche à convertir).

3.2 Enjeux des équipements structurants et des services

Le fonctionnement des équipements et des services doit s'adapter aux enjeux du changement climatique ce qui comprend une nécessité de réhabilitation.

Le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise reconnaît l'urgence d'adapter le fonctionnement de ses équipements structurants et de ses services face aux enjeux du changement climatique. Dans les domaines de la santé, de l'administration, de l'accessibilité, de la formation et du sport, cette adaptation passe par la réhabilitation des infrastructures existantes pour les rendre plus résilientes et durables. Les bâtiments de santé doivent être rénovés pour améliorer leur efficacité énergétique et garantir un environnement sain malgré des conditions climatiques extrêmes. Les services administratifs doivent intégrer des solutions numériques pour réduire leur empreinte carbone et assurer une continuité de service en cas de perturbations climatiques.

L'Accessibilité et la décarbonation des équipements et des services avec production d'énergie locale renouvelable.

L'accessibilité, essentielle pour toutes et tous, nécessite des aménagements adaptés à de nombreux enjeux. De plus, la mutualisation et le partage des équipements publics constituent une des solutions afin de décarboner ces services. Ce système permettrait de maximiser l'efficacité des équipements en les rendant accessibles à plusieurs collectivités. Concernant la formation, elle doit inclure des modules sur les pratiques durables et la gestion des risques climatiques, tandis que les équipements sportifs doivent être conçus pour résister aux intempéries et encourager des modes de vie actifs et écologiques accessibles au plus grand nombre. Un des principaux leviers de décarbonation pour l'ensemble de ces équipements structurants du territoire peut être la production d'énergie locale renouvelable. Cette approche permet non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également de renforcer l'autonomie énergétique du territoire. En développant des infrastructures telles que des parcs solaires, des éoliennes, des unités de méthanisation et des installations de valorisation énergétique des déchets, le syndicat s'adapte aux enjeux du changement climatique tout en exploitant les ressources naturelles locales. Ces initiatives contribuent à la transition énergétique en fournissant de l'électricité et de la chaleur verte, réduisant ainsi la dépendance aux énergies fossiles. De plus, la production locale d'énergie renouvelable stimule l'économie régionale, crée des emplois et encourage l'innovation technologique.

Besoin d'étudier la mutualisation et le partage des équipements publics voire la mutation ou la transformation.

Selon leur âge, les bâtiments publics existants devront faire l'objet de réhabilitations plus ou moins lourdes, en particulier énergétiques mais aussi qualité de l'air ou nuisances sonores.

Lors de ces réhabilitations, il pourrait être envisagé des évolutions ou mutations d'usage en fonction des changements climatiques et de la recherche de multifonctions des bâtiments.

Ainsi, il est fondamental pour le territoire d'intégrer dès à présent l'ensemble de ces enjeux afin de le préparer aux mieux pour relever les défis climatiques et garantir un cadre de vie durable et équitable pour toutes et tous.

CHAPITRE 4

TRANSPORT-MOBILITES

CHAPITRE 4

SOMMAIRE

4.1	L'offre de transport et de mobilité	p.40
4.2	La pratique de mobilité	p.49
4.3	Les enjeux de la mobilité	p.53

4.1 L'offre de transport et de mobilité

I Le réseau viaire

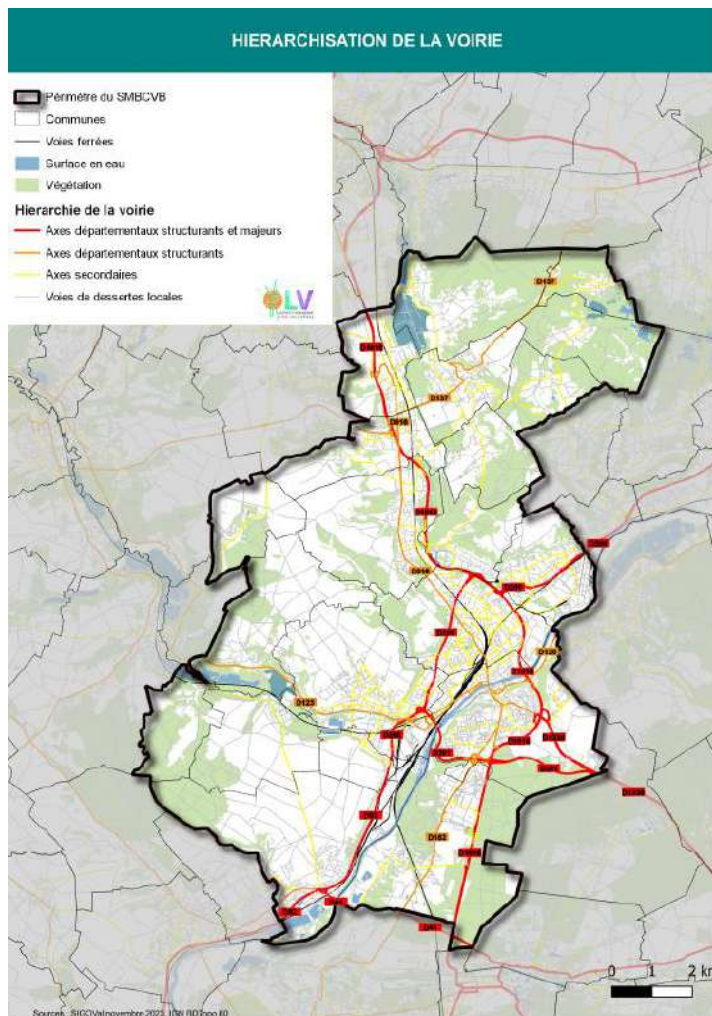
Le territoire du Bassin Creillois et des Vallées Brétoise est marqué par un système viaire composé :

- d'axes départementaux structurants et majeurs :

- o la D1016 qui traverse le territoire du nord au sud permettant les déplacements entre Chantilly, Creil et Clermont de l'Oise,
- o la D200 axe principal, est-ouest qui offre un lien direct entre Creil, Pont-Sainte-Maxence et Compiègne,
- o la D92 axe qui relie le pôle urbain central à Précy-sur-Oise
- o la D1330 qui relie le pôle urbain central à Senlis
- o la D201 qui avec la D1016 et la D200 forme l'Anneau Creillois, voie de contournement des communes de Creil, Nogent-sur-Oise et Montataire.

- d'axes départementaux structurants :

- o la D916 qui constitue l'axe de desserte principal entre les centres de Laigneville, Nogent-sur-Oise et Creil
- o la D123 qui relie la commune de Saint-Vaast-lès-Mello au pôle urbain central
- o la D120 axe qui pénètre le territoire depuis Verneuil-en-Halatte jusqu'au pôle urbain central
- o la D162 axe qui travers le zone de Saint-Maximin jusqu'au pôle urbain central.
- o la D137 axe qui relie les communes de Labruyère, Bailleval à Liancourt et Rantigny



- d'axes secondaires faisant les liens entre ces axes structurants et les voies de desserte locale
- de voies de desserte locale tissant le maillage fin du territoire.

Contrairement, à la traversée du Thérain ou encore celle de la Brèche qui sont facilitées par de nombreux points de franchissement, le franchissement de l'Oise n'est possible qu'en quatre endroits, dont les deux ponts de l'Anneau Creillois (sur la D1016 et D200) facilitant ainsi les liaisons interurbaines. Les deux autres endroits constituent des points de durs de circulation : le pont de Creil qui constitue l'unique point de traversée de l'Oise en cœur d'agglomération, et le pont situé à Saint-Leu d'Esserent sur la D44. Ces deux ponts constituent un goulet d'étranglement en concentrant les flux de circulation provoquant des ralentissements notamment pendant les heures de pointe du matin et du soir.

Même si le territoire n'est pas traversé par des autoroutes (A1 ou A16) ou route nationale (RN31), la proximité de ces infrastructures comme celle de Paris et de l'Île-de-France génèrent du trafic routier, en particulier de poids lourds qui peuvent se retrouver sur des routes non calibrées pour des trafics aussi intenses.

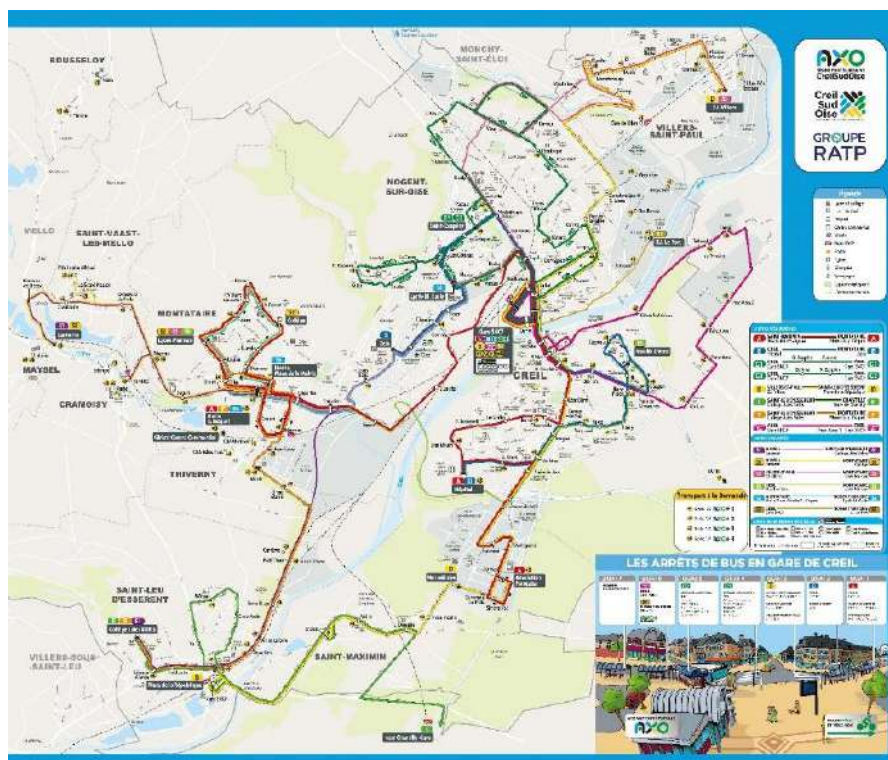
Dans le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, les principales zones d'activités économiques sont directement desservies par des voies structurantes facilitant ainsi leur desserte en particulier par les poids lourds.

Parmi les zones d'activités les plus importantes du territoire :

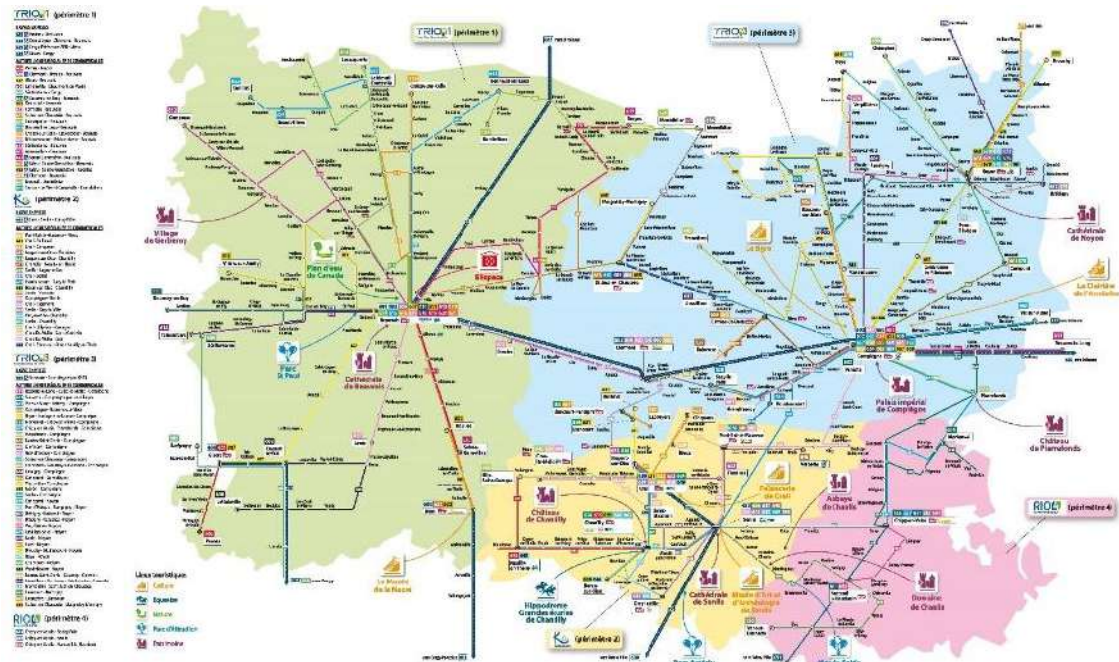
- Le Parc Alata, situé sur la commune de Creil et de Verneuil-en-Halatte, est directement desservi par un axe départemental structurant et majeur la D1330.
- Le giratoire au croisement de la D1330 et 1016 est la porte d'entrée et de sortie principales du Parc Alata. Ce giratoire est congestionné aux heures de pointes du matin et du soir, notamment du fait que la circulation des poids lourds est particulièrement importante à ces horaires-là.
- La zone commerciale et artisanale de Saint-Maximin bénéficie d'une desserte par deux axes départementaux structurants et majeurs la D1016 en limite Est et D201 en limite Nord. Par ailleurs, la desserte à cette zone est complétée par un échangeur dédié (D201 et la D162) permettant ainsi de très bonnes conditions d'accessibilité routière à cette zone lui assurant un rayonnement à l'échelle du territoire et au-delà.
- La zone industrielle Nogent-Villers-Saint-Paul bénéficie d'un accès direct de la D200. Si l'axe départemental structurant, la D120 passe à proximité, elle n'est pas accessible depuis la zone en raison de l'Oise et de l'absence de point de franchissement routier à proximité.
- Le parc d'activité Les Marches de l'Oise est directement accessible depuis la D200. Par ailleurs, la mise en place de la passerelle au-dessus des voies ferrées et la création du parvis nord de la gare permettront un accès plus direct en mode actif aux Marches de l'Oise.
- La zone d'activité de Saint-Gobain Isover est accessible via un axe secondaire la D630 qui est reliée à la D1016. Cette zone est également desservie par le nord par la D62, axe secondaire permettant de rejoindre plus au nord la RN31, axe structurant à l'échelle régionale.

II Une forte disparité des maillages des transports collectifs

Le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise dispose d'un réseau de bus urbains présent uniquement sur la Communauté d'Agglomération de Creil Sud Oise (ACSO) nommé AXO. Ce réseau se compose de 8 lignes régulières dont 6 desservent la gare de Creil, complétée par 6 lignes dédiées aux scolaires et 4 lignes de transport à la demande. En 2021, le réseau urbain a été redéfini et simplifier avec pour objectifs d'affirmer d'avantage le caractère structurant des lignes A et B, d'améliorer la desserte des zones d'activités, de développer l'offre du corridor Saint-Leu-d'Esserent – Saint-Maximin – Creil, d'adapter l'offre des secteurs les moins denses notamment de la vallée du Thérain et d'étendre l'amplitude de l'offre de transport collectif ou à la demande.



En termes de transports interurbains, le territoire est desservi par le réseau Régional des Hauts-de-France dont 14 lignes desservent le bassin creillois. Parmi ces 14 lignes, 10 desservent la gare routière de Creil.



- La majorité des lignes interurbaines ont une vocation pendulaire, c'est-à-dire que leurs services sont organisés dans le sens d'une circulation le matin et dans l'autre sens le soir. Ces lignes ont un rôle spécifique de desserte et de rabattement pouvant être classées en deux catégories :
- Les lignes à destination des établissements scolaires du territoire (collèges et / ou lycées) qui leur donne un rôle de ligne scolaire
- Les lignes à destination des pôles d'échanges comme celui de Creil, qui ont un rôle de rabattement pour l'accès au réseau ferroviaire. Leurs fréquences et l'organisation de leur desserte ont été optimisées pour les déplacements pendulaires.

La ligne 630 a un statut un peu particulier car c'est une ligne à destination des travailleurs et / ou des voyageurs qui veulent rejoindre le pôle de Roissy. Contrairement à la majorité des autres lignes interurbaines, cette ligne fonctionne tous les jours y compris les dimanches et les jours fériés. Elle dispose d'une amplitude horaire importante de 4h00 à 00h30.

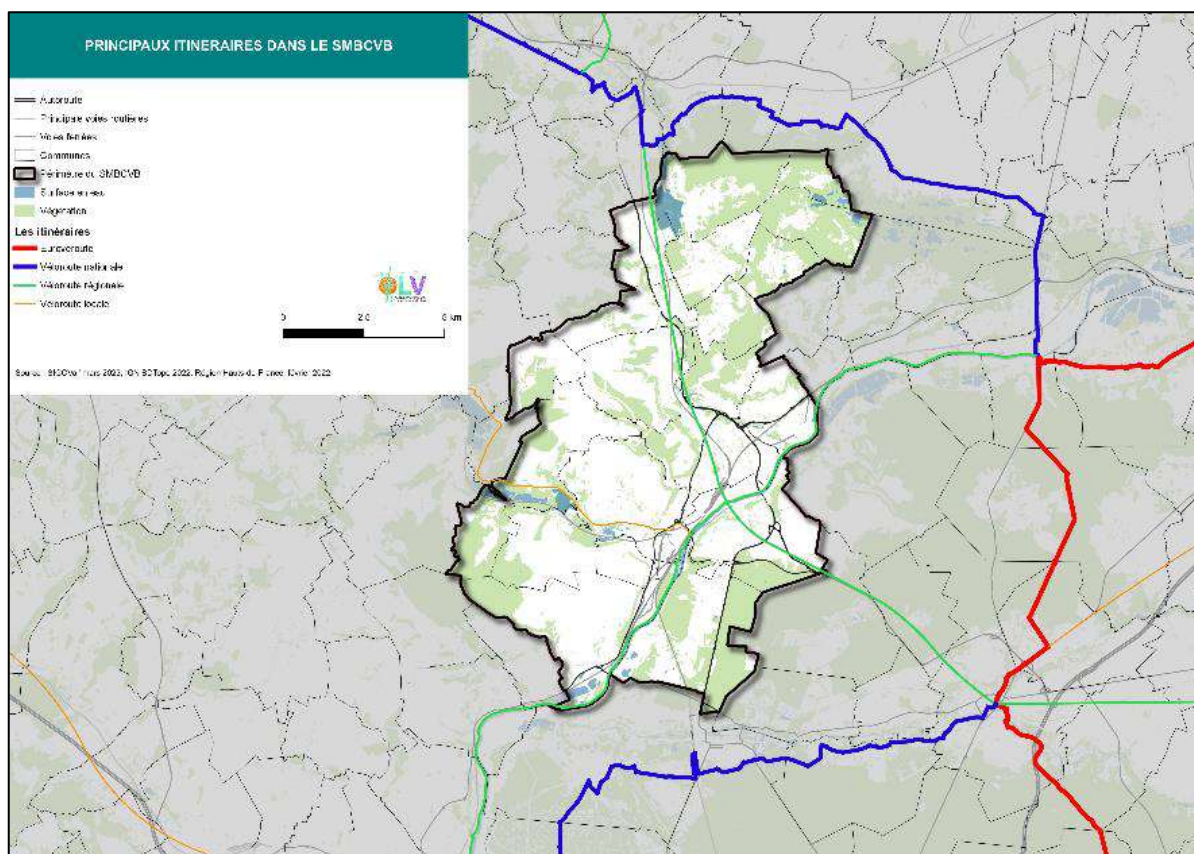
Si l'ensemble des lignes interurbaines sont ouvertes à tous (et non pas réservées uniquement aux scolaires), plus des trois quarts des usagers sont des scolaires.

Enfin quelques lignes sont spécifiques, en particulier pour les actifs devant rejoindre le parc Astérix (Plailly) et l'Ineris (Verneuil-en-Halatte).

III Des infrastructures liées aux modes actifs peu nombreux

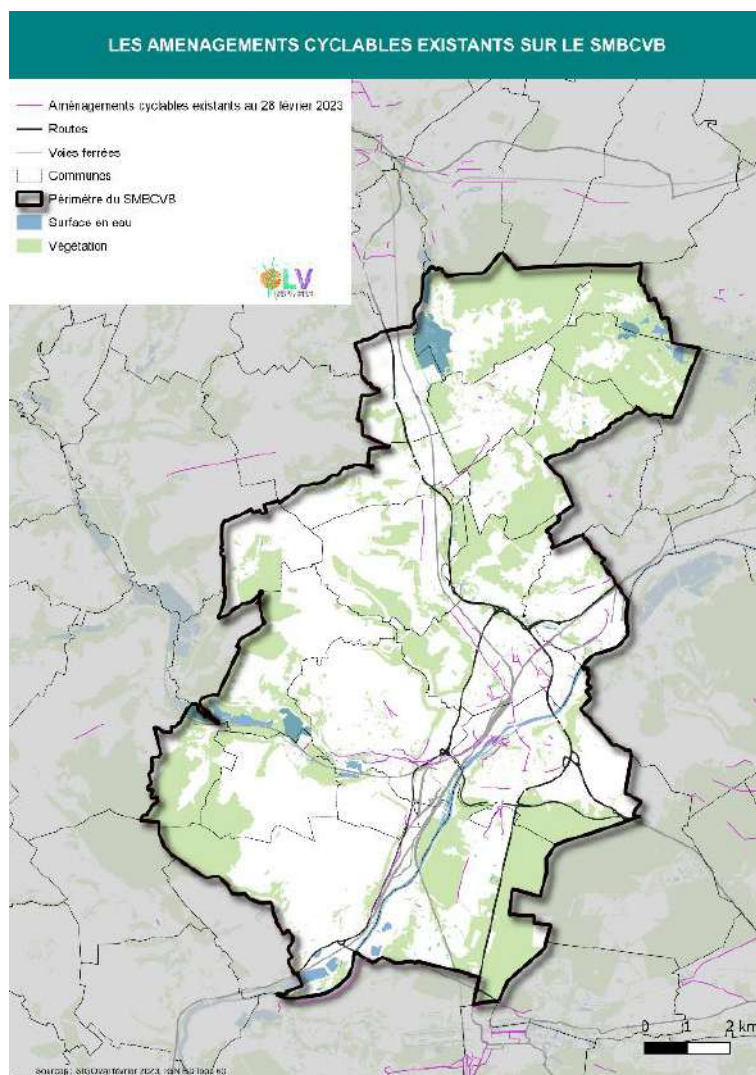
Le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise traversé par deux itinéraires cyclables d'intérêt régional et d'un itinéraire d'intérêt local inscrits dans le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes des Hauts-de-France (SRV3) : la véloroute du Santerre et du Clermontois, la véloroute du canal Seine Nord et la liaison Bailleul-Sur-Thérain – Saint-Maximin.

D'autres itinéraires proches d'intérêt européen ou national sont présents dans le sud de l'Oise comme l'Eurovéloroute 3 dite La Scandibérique, La V16 Avenue London – Paris. Bien que ces itinéraires ne traversent pas directement le territoire, le maillage de ce dernier pourrait permettre à terme d'offrir un rabattement depuis et vers ces grands itinéraires, voire une variante dans le parcours des itinérants.



Concernant les aménagements cyclables, le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise compte encore peu d'aménagements cyclables, même s'ils sont de plus en plus développés. En février 2023, il existait 35 km d'aménagements cyclables répartis de la manière suivante : 31 km présents à l'ACSO et 4 km sur le territoire de la CCLVD.

Depuis 2022, le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise s'est engagé et est porteur d'initiatives en faveur des modes actifs. En effet, la CCLVD a approuvé le 7 mars 2022, un schéma directeur des modes actifs. Ce document constitue une feuille de route et une boîte à outils permettant de développer un réseau d'itinéraires cyclables et piétons continus et sécurisés.



Le schéma directeur cible en priorité les déplacements du quotidien effectués à pied, en vélo ou autres modes actifs (domicile-travail, domicile-école, domicile-commerces, ...).

Il a pour objectif de fixer à court (3 ans), moyen (5ans) et long termes (10 ans) de grandes orientations dans le déploiement d'un réseau favorisant les déplacements écologiques de manière sécurisée et continue. Des actions et services complémentaires (stationnement, signalétique et jalonnement, communication, sensibilisation au changement des comportements) compléteront également la politique intercommunale en faveur des modes actifs.

De son côté l'ACSO a mis en place un service de location de vélo à assistance électrique (VAE) avec une flotte de 120 vélos. Ce service est géré à la fois par RD CREIL, à l'agence commerciale pour la partie contractualisation/gestion des abonnements et par l'association AU5V dont le siège est localisé au Relais Vélo pour la partie technique/remise/entretien des VAE. En 2022, près de 40% de la flotte a été louée.

Par ailleurs, l'ACSO a également mis en place une Vélo Box sur le Parvis de la Gare de Creil, ouverte depuis juin 2022. Cette Vélo Box dispose de 44 places de stationnement sécurisées pour tous types de vélo. Depuis juin 2022, plus de 2500 validations d'ouverture de la porte ont été comptabilisées.

IV Les solutions alternatives à la voiture particulière

Le département de l'Oise dispose de 37 aires de covoiturage mais aucune d'entre elles n'est localisée dans le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise. Toutefois, les usagers du covoiturage utilisent d'autres espaces publics ou privés non prévus à cet effet pour se rejoindre et stationner leur véhicule, comme la Place de la République ou encore la Place de la Gare à Liancourt.

Afin de promouvoir et de faciliter l'organisation du covoiturage, le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) a mis en ligne un site internet dédié au covoiturage : Covoiturage-Oise qui complète le site Oise-mobilité.

Cette plateforme permet de mettre en relation des personnes effectuant un trajet en voiture avec des personnes qui cherchent un moyen de transports pour se rendre à leur destination, proposant ainsi une carte dynamique des

aires de covoiturage dans l'Oise. Cette plateforme est principalement utilisée par les locaux effectuant des trajets quotidiens.

De plus, la plateforme permet de créer des « communautés ». Ces communautés sont définies comme un regroupement de personnes inscrites ayant un intérêt commun. Elles permettent par exemple d'identifier les salariés d'une entreprise, d'une zone d'activités, des personnes qui fréquentent une salle de spectacle ou encore les habitants d'une même commune, pour faciliter les mises en relation des covoitureurs.

En plus du service de covoiturage, l'ensemble des communes de l'ACSO adhèrent au dispositif Rézo Pouce.

Rézo Pouce est un système d'autostop organisé sécurisé, reposant à la fois sur un site internet et / ou application smartphone mais aussi sur des points d'arrêt matérialisés et du matériel pour les utilisateurs. Le système Rézo Pouce est présent dans plusieurs communes en France métropolitaine et à la Réunion.

Ainsi 80 points d'arrêts sont répartis dans les 11 communes de l'ACSO.

V Le réseau ferré : Creil point central d'un réseau ferroviaire organisé en étoile

Le réseau ferroviaire du territoire est organisé en étoile autour de la gare de Creil, disposant de cinq branches. Au départ de Creil, les destinations facilement atteignables sont Amiens, Boulogne, Paris, Pontoise, Beauvais, Saint-Quentin et Maubeuge.

Deux réseaux différents desservent le territoire : le réseau TER des Hauts-de-France et le réseau Transilien d'Ile-de-France.

Les sept gares présentes dans le territoire sont connectées entre elles, le plus souvent via un changement à Creil. Cependant, elles ne bénéficient pas toutes de la même desserte. En effet, la gare de Creil, étant le point central du réseau dispose d'une desserte très importante, plus 180 trains par jour.

De plus les gares situées sur la ligne Paris – Amiens se caractérisent par un niveau de desserte important avec un niveau de passage pour les gares de Laigneville et de Liancourt-Rantigny de 33 trains par jour, alors que les gares situées sur la ligne Creil – Beauvais ont un nombre de train moins important et notamment la gare de Cramoisy, qui présente un niveau plus faible, avec 9 trains par jour.

NIVEAU D'OFFRE FERROVIAIRE DANS LES GARES DU SMBCV EN 2023			
Gare	Nombre de lignes en desserte	Les lignes du réseau	Nombre de trains par jour
Creil	6	TER Paris - Amiens TER Paris - Saint-Quentin TER Creil - Pontoise TER Creil - Beauvais RER D Creil - Corbeilles Essonne	184
Liancourt-Rantigny	1	Paris-Amiens	33
Laigneville	1	Paris-Amiens	33
Saint-Leu-d'Esserent	1	Creil - Pontoise	30
Montataire	1	Creil - Beauvais	27
Cramoisy	1	Creil - Beauvais	9
Villers-Saint-Paul	1	Paris - Saint-Quentin	19

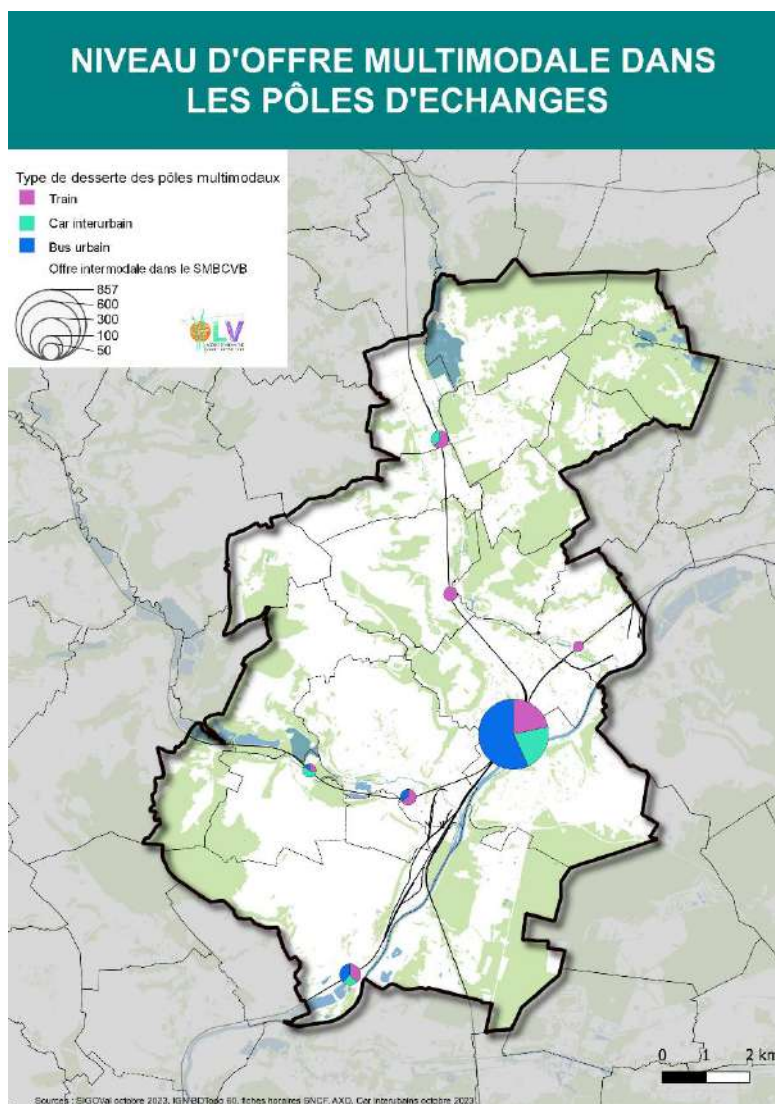
Source : Fiche horaire octobre 2023, TER Hauts-de-France, Transilien Ile-de-France

L'amplitude horaire des lignes permet de répondre aux besoins pendulaires, avec des débuts de service avant 6h00 du matin et se terminant après 21h hors du territoire et une plus forte fréquence en heures de pointe du matin et du soir.

Depuis début 2025, une ligne Ouigo Paris-Bruxelles dessert la gare de Creil et celle de Aulnoye – Aymeries (59) : avec deux arrêts dans chacun des sens.

Par ailleurs, le pôle d'échange de Creil est le mieux desservi dans le territoire du SMBCVB, que ce soit en termes de lignes (7 lignes urbaines, 10 lignes interurbaines, 5 lignes TER et 1 ligne RER) qu'en termes de desserte (plus de 800 dessertes par jours en transports collectifs). Ainsi la fréquentation du pôle d'échange est très importante.

Les autres gares du territoire présentent un niveau de desserte ferroviaire moins important mais qui reste significatif. Par contre elles souffrent d'une desserte très faible voir inexistante par les lignes de bus urbaines et / ou par les lignes de car interurbaines.



Enfin, le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise devrait connaître des mutations dans les années futures avec le projet de Roissy-Picardie. Ce projet concerne la réalisation de nouvelles voies de 6,5 kilomètres permettant à Amiens et à Creil d'être connectées à la gare TGV Roissy CDG et donc au réseau de Lignes à Grande Vitesse (LGV) français et d'avoir plus de liaisons TER avec Compiègne et Amiens.

Ce projet offre plusieurs opportunités pour le territoire :

- Permettre aux habitants du territoire de bénéficier d'un mode de transport vers le pôle de Roissy plus efficace, moins émetteur de gaz à effet de serre et de limiter la croissance du trafic routier autour de Roissy
- Donner aux entreprises du territoire un accès privilégié à Roissy et au réseau LGV, leur permettant ainsi de conquérir de nouveaux marchés. Cette facilité améliore l'attractivité du territoire
- Offrir un meilleur accès au territoire depuis le reste de la France et favoriser ainsi le développement du tourisme de loisirs et / ou d'affaires
- Renforcer l'attractivité résidentielle et économique des quartiers gare
- Générer une dynamique territoriale qui polarise le développement autour des gares plutôt qu'un étalement urbain.

... mais il donnera aussi la possibilité de quitter le territoire plus facilement. En 20 minutes depuis Creil, il sera possible de rejoindre la gare et l'aéroport Roissy CDG.

VI Le réseau fluvial à renforcer

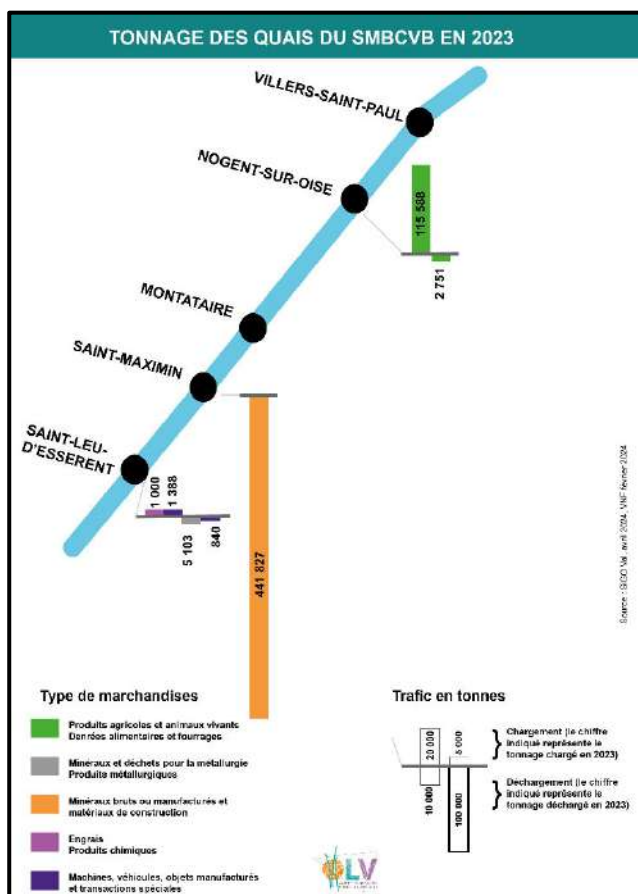
Dans le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, il existe aujourd'hui 8 quais et un quai en projet (celui du SMDO) sur la commune de Villers-Saint-Paul. L'ensemble de ces quais se situe dans l'ACSO et plus particulièrement à Villers-Saint-Paul, Nogent-sur-Oise, Montataire, Saint-Maximin et Saint-Leu d'Esserent (d'amont en aval).

En ce qui concerne les chargements depuis les quais du territoire, même si la nature des marchandises est variée, ce sont les produits agricoles qui occupent la part la plus importante avec plus de 110.000 tonnes en 2023. Et pour les déchargements vers les quais du territoire, ce sont les minéraux bruts ou manufacturés et les matériaux de construction qui occupent la plus importantes avec près de 450.000 tonnes en 2023.

TONNAGE DES QUAIS DU SMBCVB EN 2023 PAR TYPE DE MARCHANDISES

Type de marchandise	Chargement (en tonne)	Déchargement (en tonne)	Total (en tonne)
Produits agricoles et animaux vivants	113 485	2 751	116 236
Denrées alimentaires et fourrages	2 103	-	2 103
Minerais et déchets pour la métallurgie	-	5 103	5 103
Minéraux bruts ou manufacturés et matériaux de construction	-	441 827	441 827
Engrais	1 000	-	1 000
Machines, véhicules, objet manufacturés et transactions spéciales	1 388	840	2 228
Total	117 976	450 521	568 497

Sources : VNF, février 2024



Le quai existant de Villers-Saint-Paul n'a pas été utilisé en 2023, c'est un quai privé. Par ailleurs, le SMDO a un projet de quai à proximité de son site. Le quai existant et le futur disposent d'un accès à la D200, axe départemental structurant et majeur. De plus, ces deux quais disposent aussi d'une Installation Terminale Embranchée (ITE) mais qui nécessite une remise en état.

Les trois quais existants à Nogent-sur-Oise sont situés dans le Parc d'activités de Nogent-sur-Oise. Ils sont reliés à la D1016 axe départemental structurant et majeur. Tout comme les quais de Villers-Saint-Paul, les quais de Nogent-sur-Oise disposent d'une ITE qui nécessite une remise en état.

Le quai de Montataire est situé sur la rive droite de l'Oise. Ce quai n'est plus utilisé depuis 2016. Il est directement accessible depuis la D201 via la Promenade Jean-Claude Cabaret

Le quai de Saint-Maximin se situe en rive gauche de l'Oise au sud-ouest de la commune. L'emplacement de ce quai est directement en lien avec les carrières de Saint-Maximin, facilitant ainsi l'export des minerais et des matériaux de constructions. Le quai est directement relié à la D44 via la rue de Saint-Leu.

Enfin les deux quais de Saint-Leu-d'Esserent sont situés en rive droite de l'Oise au sein de la zone industrielle. Ils sont accessibles à la D92 via la rue Marcel Paul

Ainsi, dans le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, le transport fluvial de marchandises dispose d'une marge de progression importante. Ce potentiel pourrait être notamment révélé par la réalisation du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) et le projet de mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO).

Ce projet MAGEO, porté par Voies Navigables de France (VNF) concerne la mise au gabarit européen de la rivière Oise entre Creil et Compiègne soit sur 42km, constituant le débouché Sud du CSNE, maillon central de la liaison Seine-Escaut. Plus précisément, le projet consiste à créer des aménagements permettant l'accueil de convois de type Vb.

Pour ce faire, le projet a pour but de :

- Approfondir le canal de navigation à 4m pour pouvoir faire passer les péniches sous les ponts avec deux niveaux de containers. Si le fret de containers se massifie fortement avec un troisième niveau, la question des ponts anciens sera posée,
- Rescindre le cours d'eau dans certains secteurs afin d'aménager un chenal de navigation compatible avec la catégorie de bateaux attendue
- Protéger et conforter au besoin les berges
- Protéger les ouvrages d'art existants
- Créer un site de compensation hydraulique visant l'écrêtement des crues de l'Oise

La réalisation de ce projet permettra à la fois de réduire de manière significative le nombre de camions sur les routes de l'Oise (- 35 000 camions d'ici 2030) et donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

4.2 La pratique de mobilité

I Des flux de déplacements internes au territoire important

Au sein du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, l'ACSO concentre la majorité des équipements structurants du territoire tels que la gare SNCF de Creil, l'IUT de Creil, les zones commerciales de Saint-Maximin et Nogent-sur-Oise, le centre culturel de la Faïencerie et le musée Gallé-Juillet de Creil ou encore la base nautique de Saint-Leu d'Esserent alors que les communes du Liancourtois accueillent quelques équipements locaux notamment sportifs et d'enseignement qui ont un rayonnement moins important. En ce qui concerne les zones d'activités économiques et/ou commerciales, les plus importantes sont présentes dans le territoire de l'ACSO comme la plateforme chimique à Villers-Saint-Paul, les Marches de l'Oise situées à Creil/Montataire ou encore le Parc Alata situé à Creil/Verneuil-en-Halatte, sans oublier les établissements tertiaires (hôpital, IUT...) L'ensemble de ces établissements cités ci-dessus constitue les principaux pôles générateurs de mobilités du territoire.

D'après l'Enquête Déplacements Villes Moyennes réalisée en 2018 dans le sud de l'Oise, les habitants du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise réalisent 318 990 déplacements par jour, soit 3,80 déplacements par jour et par personne. Ces déplacements se répartissent de la manière suivante : 75% des déplacements sont internes au territoire, 21% sont tournés vers les autres communes de l'Oise hors celles du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, 3% vers la région francilienne et 1% vers d'autres territoires.

Il existe toutefois, des différences notables entre les déplacements des habitants de l'ACSO et ceux de la CCLVD. En effet, la part des déplacements intra-EPCI est de 78% pour l'ACSO et de 62% pour la CCLVD. A titre de comparaison, la part de déplacements internes aux EPCI du Sud de l'Oise est en moyenne de 73%.

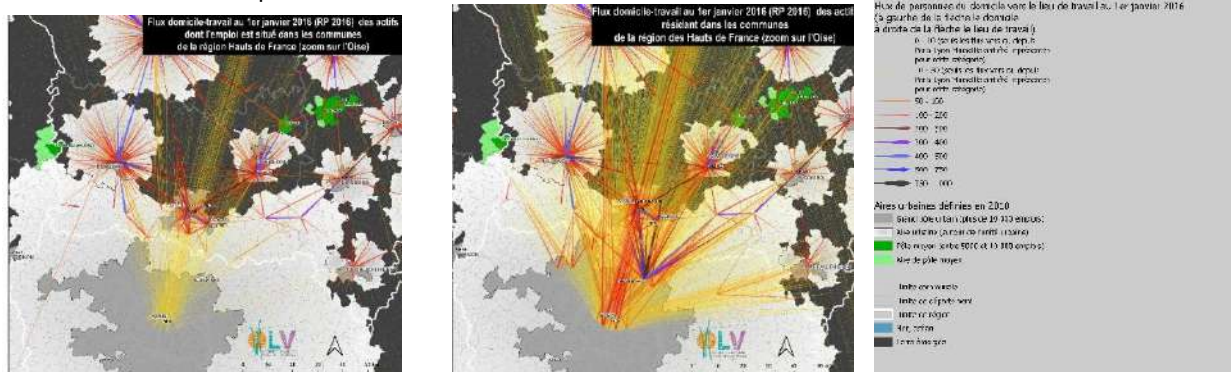
Concernant les déplacements entre les EPCI du territoire du sud de l'Oise, les déplacements des habitants de l'ACSO sont tournés vers la CCLVD, la Communauté de communes du Pays Oise et d'Halatte (CCPOH) et la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) alors que les déplacements des habitants de la CCLVD sont essentiellement tournés vers l'ACSO (17% des déplacements) et dans une moindre mesure vers la Communauté de communes du Pays clermontois (CCPC) (7%).

Ainsi, ces résultats montrent d'une part que les habitants du territoire du bassin creillois se déplacent essentiellement au sein de leur intercommunalité (flux de proximité) et d'autre part que l'ACSO polarise une grande partie des flux entre les deux EPCI, cela pouvant s'expliquer par le fait que l'ACSO concentre un nombre important de pôles générateurs de déplacements.

En ce qui concerne les déplacements professionnels :

- Près de 20.000 personnes viennent travailler sur le territoire du SCoT dont 18% d'entre eux viennent de la CC du Pays Clermontois, 14% de la CC du Pays d'Oise et d'Halatte et 10% de la CC la Thelloise.
- Près de 22.000 actifs du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise partent travailler à l'extérieur du territoire dont plus de la moitié vont en Ile-de-France (54%) et 11% de la CC de l'Aire Cantilienne.
- Au sein du territoire ce sont 17 529 habitants qui profitent des pôles d'emplois du territoire.

Par ailleurs, plus de 2000 actifs de la CCLVD (soit 44%) partent travailler vers l'ACSO dont presque la totalité partent travailler dans le pôle urbain central.

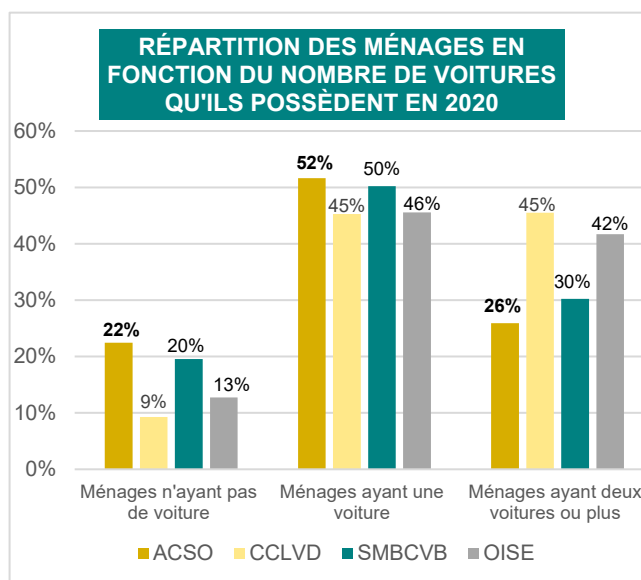


II La prédominance de la voiture individuelle dans les déplacements des habitants du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise mais ...

Au sein du territoire en 2020, le nombre de ménages disposant d'au moins une voiture est légèrement moins importante que la moyenne départementale (80% contre 87%).

Toutefois il existe une différence importante entre les ménages habitant l'ACSO et ceux de la CCLVD.

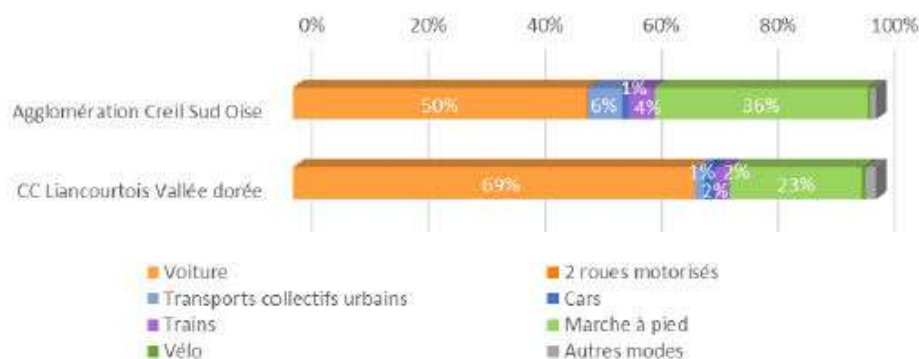
En effet, les ménages habitant l'ACSO et disposant d'au moins une voiture sont de 78% contre 91% pour les ménages de la CCLVD. Et parmi les ménages de la CCLVD qui disposent d'au moins une voiture, la moitié d'entre eux en possèdent 2 ou plus. A contrario, près d'un quart des ménages habitant le pôle urbain central (Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul) ne sont pas véhiculés. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que les communes du pôle urbain central disposent de réseaux de transport en commun (réseaux de bus urbain, réseau ferré, réseau interurbain) ou qu'ils n'en n'ont pas les moyens financiers (population dite captive).



Par ailleurs, l'Enquête Déplacements Villes Moyennes montrent que la voiture est le mode de transports le plus utilisé par les habitants du territoire pour se déplacer. En effet, 54% des déplacements sont réalisés en voiture, 10,5% en transport en commun et plus de 30% à pied. Les parts modales de déplacements sont variables selon les lieux de résidence de la population :

- le poids de la voiture est particulièrement élevé pour les habitants de la CCLVD : 70% de l'ensemble de déplacements sont réalisés en voiture contre 50% pour les habitants de l'ACSO,
- la part des transports collectifs est plus importante pour l'ACSO (11%) et particulièrement concentrée sur les transports collectifs urbains (6% d'entre eux), alors que pour la CCLVD, cette part de 5% est particulièrement concentrée sur les transports interurbains.
- 36% des habitants de l'ACSO utilisent la marche à pied dans leur déplacement alors que pour les habitants de la CCVLD cette part est de 23%.

Modes de déplacement selon le secteur de résidence



En ce qui concerne les déplacements de courtes distances c'est-à-dire en dessous de 2km, la part de la voiture est de 31% pour les habitants de l'ACSO et de 48% pour les habitants de la CCLVD. Ces résultats montrent qu'il existe un potentiel de report modal de la voiture vers les autres modes de transport plus actifs.

III Un usage croissant des transports collectifs

Entre 2018 et 2022, globalement les gares du bassin creillois ont vu leur nombre d'usagers augmenter, seules les gares de Liancourt-Rantigny et de Cramoisy connaissent une baisse de fréquentation.

La gare de Creil est la gare la plus fréquentée du territoire avec plus de 5 000 000 de voyageurs par an en 2022, soit plus de 25 000 voyageurs par « jour ouvré ». Les deux autres gares qui ont les fréquentations les plus importantes après Creil sont Laigneville et Liancourt-Rantigny avec respectivement plus de 150.000 et 250.000 voyageurs par an en 2022. Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que ces trois gares ont des dessertes importantes.

De plus, les gares situées dans le pôle urbain central, à savoir la gare de Creil, Montataire et celle de Villers-Saint-Paul voient leur fréquentation augmenter entre 2018 et 2022 (+ 10% pour Creil, + 81% pour Montataire et 23% pour Villers-Saint-Paul), traduisant une hausse de l'usage du train dans le territoire.

FREQUENTATIONS DES GARES DU BASSIN CREILLOIS ET VALLEES BRETHOISE EN NOMBRE DE VOYAGEURS PAR AN

Gare	Fréquentation en 2022	Fréquentation en 2021	Fréquentation en 2020	Fréquentation en 2019	Fréquentation en 2018	Evolution entre 2018 et 2022
Creil	5 224 702	4 343 840	3 384 293	5 096 215	4 767 367	10%
Liancourt-Rantigny	261 503	205 514	183 338	290 944	274 179	-5%
Laigneville	163 350	145 877	119 811	173 402	151 192	8%
Saint-Leu d'Esserent	138 908	103 178	64 102	117 808	118 327	17%
Montataire	58 123	42 796	25 650	42 097	32 123	81%
Cramoisy	3 434	2 135	1 531	2 906	4 447	-23%
Villers-Saint-Paul	80 039	68 217	53 101	74 251	64 875	23%

Sources : Sncf data, octobre 2023

En ce qui concerne la fréquentation du réseau de bus urbain, en 2022, la fréquence commerciale sur l'ensemble des lignes du réseau urbain atteint plus de 3.000.000 de voyages, soit une augmentation de 17% par rapport à 2021 et une stabilisation par rapport à 2018.

	Année 2022	Année 2021	Année 2020	Année 2019	Année 2018	Année 2017	Variation 2021/2022	Variation 2018/2022
Nombre de voyageurs Semaine	2 772 999	2 372 689	1 623 972	2 757 688	2 752 918	2 920 267	17%	0,7%
Nombre de voyageurs Samedi	306 181	249 479	184 468	328 510	324 048	310 175	23%	- 5,5%
Nombre de voyageurs Dimanche	51 698	42 700	29 453	58 437	59 501	53 847	21%	-13,1%
Total	3 130 878	2 664 868	1 837 893	3 144 635	3 136 467	3 284 289	17%	-0,2%

Source : Rapport annuel du réseau urbain AXO, année 2022

La fréquentation du réseau de bus diffère en fonction des communes du territoire :

- Les communes du pôle urbain central et celles associées au pôle totalisent 96% de la fréquentation
- Les communes des pôles d'équilibre totalisent 3% de la fréquentation
- Les villages totalisent 1% de la fréquentation

	Nombre de voyages en 2022	Population municipale en 2020	Nombre de voyages par habitants	Nombre de voyages par commune (en%)
Creil	1 764 608	35 970	49	58%
Nogent-sur-Oise	644 187	21 589	30	21%
Montataire	417 314	13 683	30	14%
Villers-Saint-Paul	98 940	6 442	15	3%
Thiverny	7 823	1 078	7	0,30%
Saint-Maximin	66 663	2 907	23	2%
Saint-Leu-d'Esserent	23 262	4 637	5	0,80%
Rousseloy	186	292	1	0,01%
Saint-Vaast-lès-Mello	2 409	1 037	2	0,10%
Maysel	476	220	2	0,02%
Cramoisy	1 635	810	2	0,10%
Nombre de voyages Total	3 027 503	88 665	34	100%

Source : Rapport annuel du réseau urbain AXO, année 2022

4.3 Les enjeux de la mobilité

Les enjeux du SCoT :

- **Faire des transports en commun un moyen de déplacements privilégiés et facilités pour les habitants du territoire**
 - Faciliter l'intermodalité sur le territoire en mettant en cohérence les différents modes de transports afin de permettre l'intermodalité
 - Améliorer la desserte vers les gares complémentaires du territoire
 - Mettre en place des aires de mobilités rurales
- **Développer les modes actifs dans l'ensemble du territoire**
 - Poursuivre le développement du maillage cyclable et piéton en cohérence et en lien avec les itinéraires cyclables existants afin que le vélo ou la marche à pied soient de véritables moyens de déplacement quotidien pour les habitants, les salariés et les visiteurs du territoire.
- **Aménager la ville de proximité :**
 - Réduire les déplacements liés aux achats périurbains en développant les commerces de proximité dans les centres-villes et centres-bourgs
- **Apaiser les centres-villes et les centres-bourgs :**
 - Réaménager les centres-villes et centres-bourgs en faveur des modes actifs en donnant la priorité aux piétons, cyclistes et transports en commun
 - Réduire la circulation dans les traversées des secteurs urbains, intégrer les impacts de la circulation sur la santé et la qualité de la vie dans la conception des projets urbains
 - Requalifier les traversées de villes pour renforcer leur statut local et limiter les conflits d'usages, apaiser la circulation sur les voies locales
 - Reporter le trafic de transit sur les voies départementales à l'écart des centres-villes et centres-bourgs périphériques du noyau urbain.

CHAPITRE 5

Économie dont l'agriculture

CHAPITRE 5

SOMMAIRE

5.1	Les filières, emplois et entreprises du territoires	p.57
5.2	Les aménagements du territoire pour les accueillir	p.62
5.3	L'économie agricole	p.67

Le diagnostic économique du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise est une étape cruciale pour comprendre les dynamiques qui façonnent le territoire et son avenir. Les évolutions économiques des territoires, telles que la création d'entreprises et la génération d'emplois, jouent un rôle déterminant dans la structuration de la vie quotidienne de leurs habitants. Ces phénomènes sont bien plus que de simples indicateurs de croissance ; ils constituent les fondations sur lesquelles se bâtit l'avenir du territoire. L'identité économique d'un espace influence de manière profonde les autres fonctions de ce dernier, notamment l'habitat, la mobilité, et la qualité de vie. En effet, un tissu économique solide et diversifié peut attirer de nouvelles populations, stimuler l'aménagement urbain, et encourager le développement des infrastructures de transport. À l'inverse, un déclin économique peut entraîner une diminution de la demande en logements, une baisse de la mobilité, et un affaiblissement général de la cohésion sociale. Ainsi, le diagnostic économique permet de dégager les forces et les faiblesses du territoire, d'identifier les secteurs porteurs et ceux en difficulté, et de mieux orienter les politiques publiques en matière de développement local, pour assurer un avenir prospère et durable à la région.

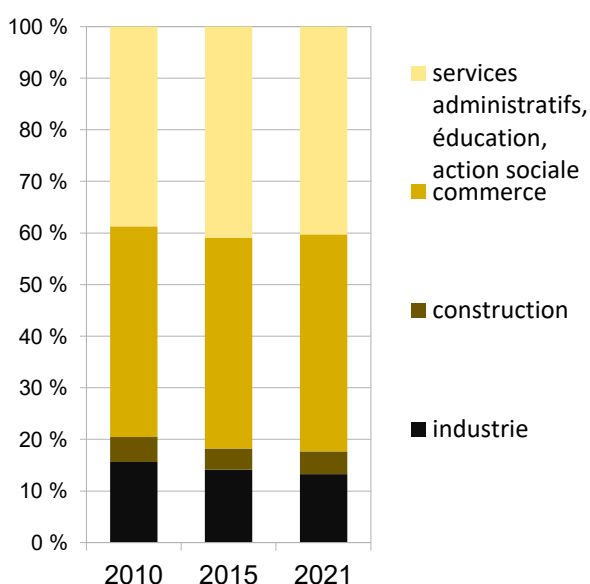
5.1 Les filières, emplois et entreprises du territoire

5.1.1 Une offre d'emploi en diminution, marquée par la disparition d'importantes entreprises industrielles

Le territoire appartient à une région historiquement industrielle. Il est marqué par des fermetures et des restructurations dans ce secteur, qui aujourd'hui, représente une offre d'emploi plus réduite dans le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

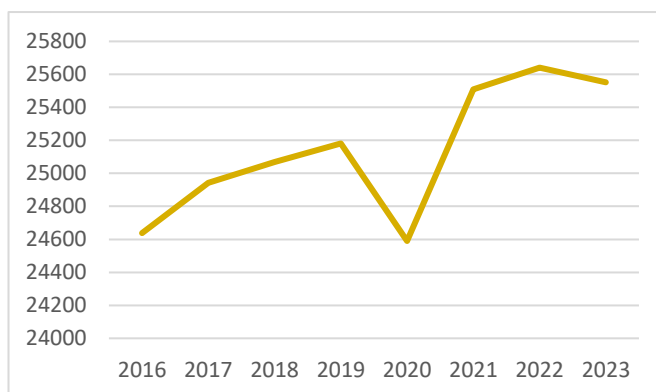
En 2021, le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise comptait plus de 38 000 emplois. Sur la dernière décennie, le nombre total d'emplois au lieu de travail suit une tendance descendante : 40 000 emplois en 2010, 39 000 en 2015, et 38 000 en 2021. Les emplois du territoire représentaient 14% de ceux de l'Oise. Cette proportion est relativement stable depuis 2010. Le taux d'emploi était de 57 %, soit plus d'un actif sur deux. La majorité des emplois occupés par les salariés du privé en 2021 se trouvaient dans le commerce (41%) puis les services administratifs (40%). En revanche, les secteurs de la construction et de l'industrie sont peu représentés au sein du territoire. En 2021, moins de 5% des emplois salariés du privé étaient dans le secteur de la construction.

Répartition des salariés selon le secteur d'activité (2010-2021)



Source : Insee, recensements de la population « Emploi », 2010-2021

Evolution du nombre de salariés du privé (2016-2023)



Source : Urssaf, Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé, par commune x APE

Le plan France Relance, lancé en septembre 2020 et doté de 100 milliards d'euros, définit 3 priorités :

- l'écologie, à travers notamment la rénovation énergétique des bâtiments, les transports (infrastructures et mobilités vertes), la transition agricole et l'énergie ;

- la compétitivité, avec le soutien de l'innovation pour la transition environnementale, énergétique et numérique, et la relocalisation de la production visant à garantir une moindre dépendance du pays à l'égard des importations ou d'une chaîne de production mondialisée, en particulier s'agissant de biens essentiels. Par exemple, 80 % des principes actifs des médicaments sont produits hors d'Europe, plus de la moitié des protéines végétales nécessaires à l'alimentation animale est importée, etc. (source Ministère de l'Economie). 5 secteurs stratégiques ont donc été identifiés : santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, matières premières, etc.) et applications industrielles de la 5G.

- la cohésion, pour une relance solidaire.

Le dispositif prévoyait notamment de nombreuses aides pour les entreprises industrielles du territoire français, afin de faciliter le maintien ou le recrutement de futurs salariés.

II Des emplois salariés en augmentation

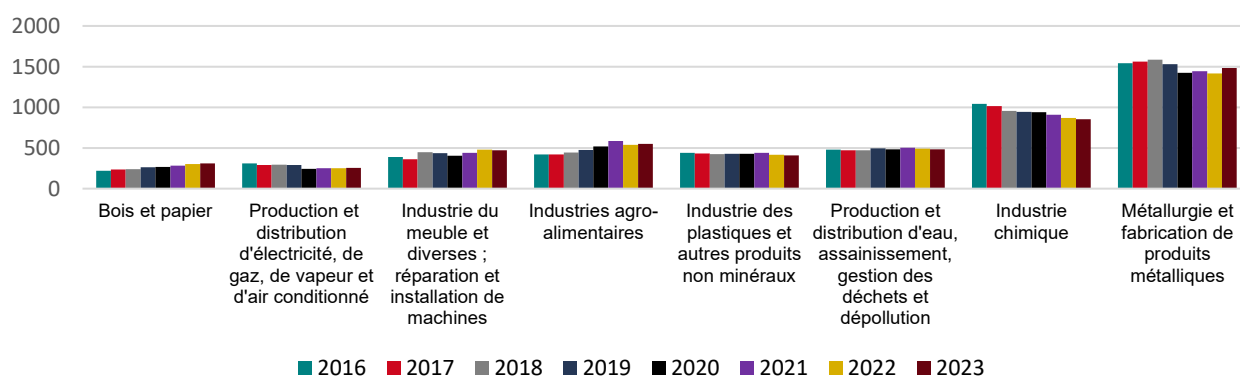
Tout comme la population occupée, les emplois salariés sur le territoire augmentent. Une perte d'emploi massive a eu lieu pendant la crise sanitaire du coronavirus, entre 2020 et 2021, mais cela a été rattrapé, avec l'aide du plan de relance de 2020 (voir l'encadré)

En 2021, on recensait 34 895 emplois salariés (publics comme privés), ce qui correspond à une perte de 2 700 sur les onze années. Cette diminution participe à expliquer la décroissance qui s'applique sur l'offre d'emploi plus globale, car l'emploi salarié constitue presque la totalité du marché du travail du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (91% des actifs occupés sont salariés du privé ou du public). L'industrie ne regroupait que 4 % des établissements, mais employait encore 13 % des effectifs salariés privés, soit près de 5 000 personnes. Ce nombre est en diminution depuis 2010. Les secteurs des services et du commerce représentent 80% des emplois salariés du territoire.

Au sein de l'industrie, la **métallurgie** (1 500 emplois), présente notamment à Montataire (745), Creil (190), et Laigneville (450) a perdu entre 2016 et 2023 une soixantaine de postes. Cette filière reste cependant la principale de la filière industrielle sur le Bassin Creillois et les Vallées Bréthoise. **L'industrie chimique** (environ 1000 emplois) est en décroissance depuis 2016. Elle subit une perte de 200 emplois sur la période. Ces emplois se situent dans les communes de Montataire (350) ou encore de Villers-Saint-Paul (300). La **production et la distribution de fluides, l'assainissement et la gestion des déchets** regroupent environ 450 emplois sur le territoire, dont 120 à Nogent-sur-Oise et 250 à Creil. Les **autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements, la plasturgie et l'agroalimentaire** représentent chacune environ 400 emplois. La plasturgie est d'ailleurs la filière la plus stable de l'ensemble sur la période.

La persistance du secteur industriel dans le territoire pourrait se révéler un atout sur lequel il pourra compter pour relever les défis auxquels l'ensemble du pays est confronté. La prise de conscience environnementale impose la nécessité d'une rupture avec le « monde d'avant ». La relocalisation, ainsi que l'indépendance des secteurs industriels stratégiques sont

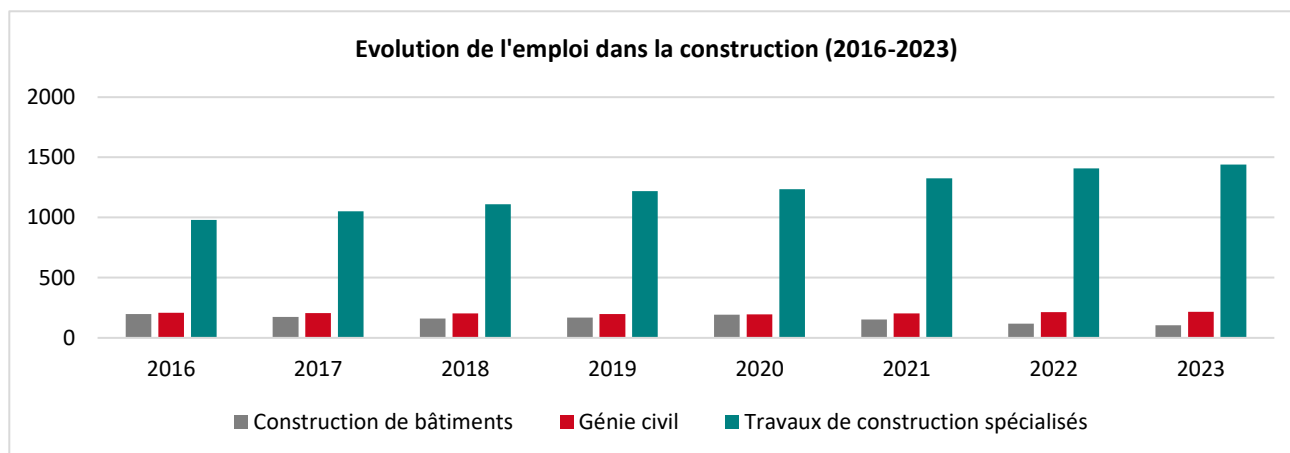
Evolution de l'emploi dans les principales filières industrielles (2016-2023)



Source : Urssaf, Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé, par commune x APE

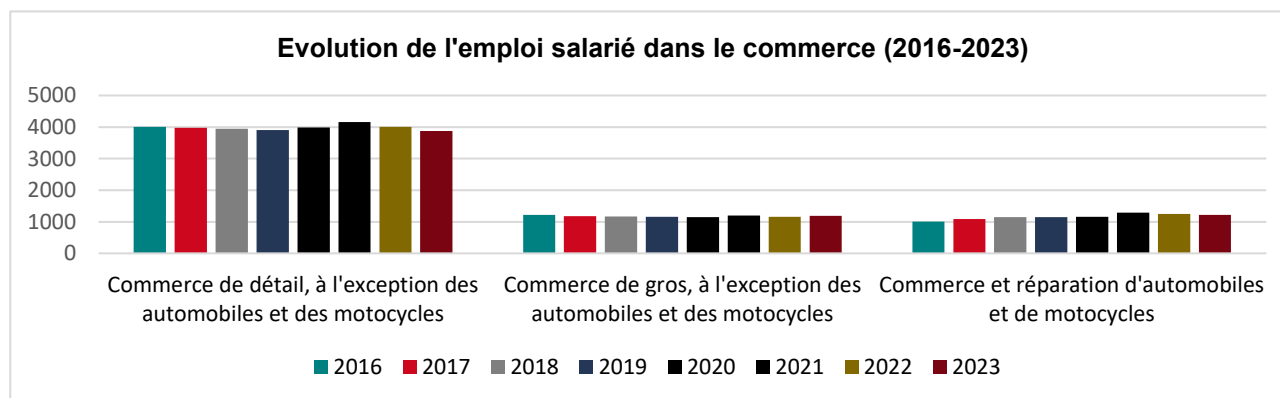
redeviennent des enjeux de première importance. Le Bassin Creillois et les Vallées Bréthoise est ainsi prêt pour s'inscrire dans ce mouvement.

Dans le secteur de la construction, la filière **des travaux de construction spécialisés** croît depuis 2016 et reste la plus répandue sur le territoire (1 500 emplois), avec une augmentation de 30%. Les emplois dans la **construction de bâtiments** sont en revanche en disparition ; sur la période, ils ont été divisés par deux (100 emplois en 2023). Le **génie civil** reste une filière stable dans le temps, restant à 200 emplois.

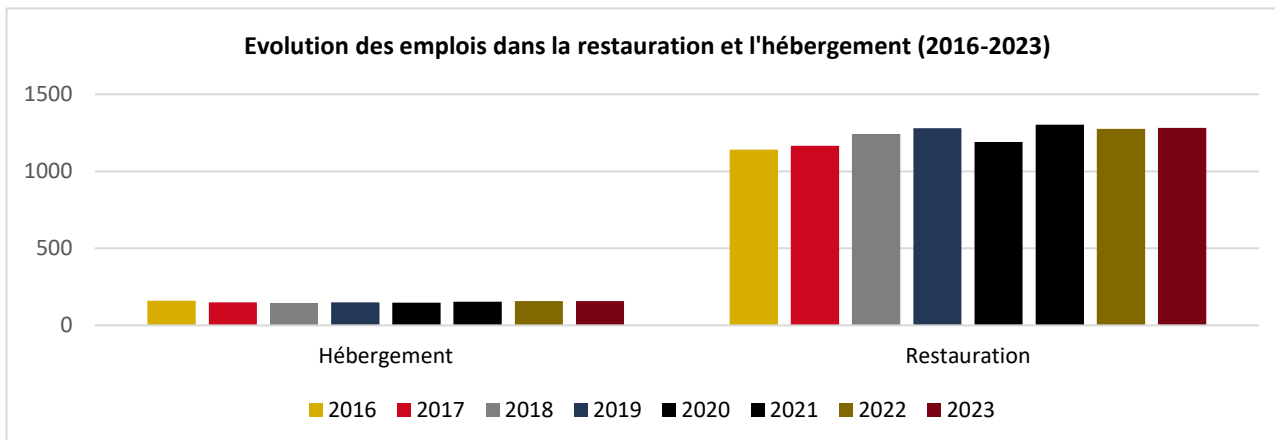


Source : Urssaf, Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé, par commune x APE

En 2023, le commerce est un secteur réunissant 6 300 emplois dans le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise. Il s'agit du second grand secteur d'emploi sur le territoire. Le **commerce de détail** (3 900 emplois), le **commerce de gros** (1 200 emplois) restent stables sur la période. En revanche, **les entreprises de commerce et de réparation automobile ainsi que de motocycles** (1 200 emplois) ont progressé depuis 2016 (+200). L'ouverture du site de reconditionnement *Autohero* à Montataire en 2023 a participé à cette croissance.

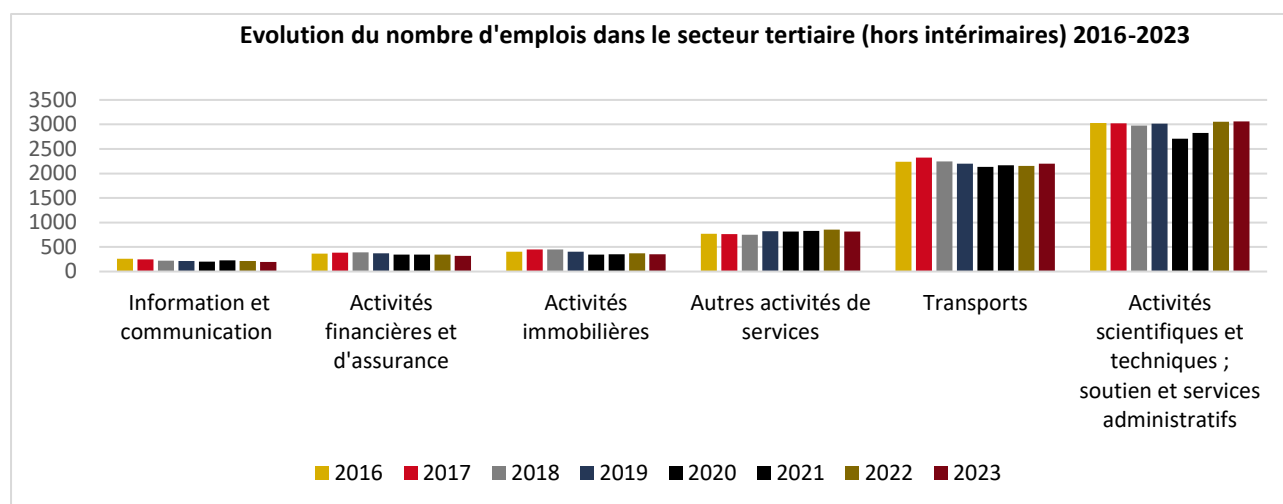


Source : Urssaf, Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé, par commune x APE

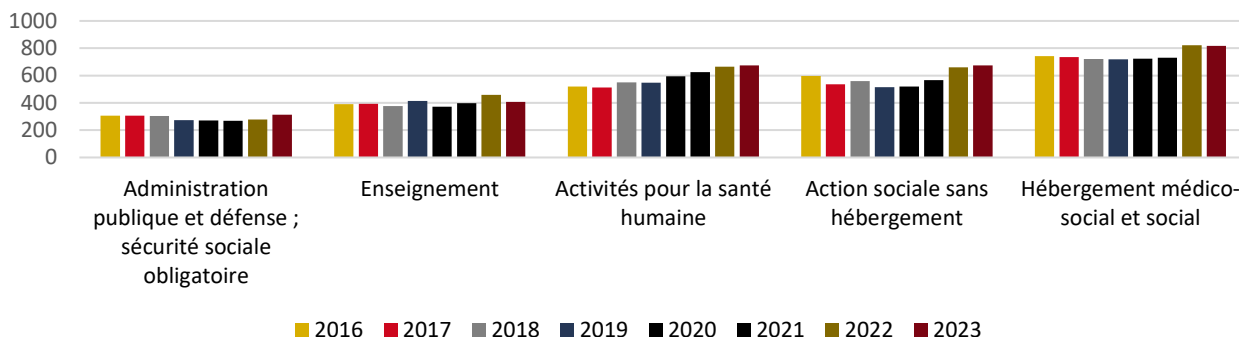


L'hôtellerie et la restauration ne sont pas des secteurs d'emploi majeurs sur le territoire du SCoT. Cependant, ils représentent en 2023 encore près de 1 200 emplois. Si l'**hébergement** est stable sur la période, la **restauration** connaît une augmentation (sauf pour 2020, où les restaurateurs pouvaient difficilement embaucher).

Les activités du tertiaire sont, nous l'avons vu, la plus grande filière pour les emplois dans le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise. Dans l'ensemble, ces emplois sont en légère diminution depuis 2016 (-1.7%). Les **activités scientifiques et techniques, de soutien et de services administratifs** (3 000 emplois) ont connu une diminution entre 2020 et 2021, en raison de la crise sanitaire. Cependant, cette filière reste la plus importante du tertiaire sur le territoire et elle a su se relancer après ces années difficiles. Les sociétés de transport (2 000 emplois) ont perdu une centaine d'emplois sur la période, mais elles se maintiennent en tant que foyer conséquent d'emplois dans le SCoT. De nombreux services se trouvent dans la commune de Creil, notamment le dépôt du réseau AXO. Le reste des activités tertiaires (**information et communication, activités financières et d'assurance, activités immobilières, et autres activités de services**) constituent en moyenne 1 600 emplois sur le territoire.



Evolution de l'emploi dans le secteur non-marchand (2016-2023)



Source : Urssaf, Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé, par commune x APE

Enfin, le secteur non-marchand est en augmentation depuis 2016 (+300 emplois). Elle représente presque 3 000 emplois. La principale filière d'emploi y est **l'hébergement médico-social et social** (750 emplois). La commune de Creil accueille notamment sur son territoire le CHRS Compagnons du Marais, qui embauche à lui seul une centaine d'employés par exemple.

Les services aux personnes âgées, ou la *Silver Economie*, un vivier d'emplois

La croissance de la part de personnes de plus de 60 ans (14 % en 1999 sur le territoire du SMBCVB actuel, 17 % en 2011, 19 % en 2016, une projection de croissance de + 30 % en 15 ans entre 2015 et 2030 à l'échelle régionale, source SRDEII HDF) et la dispersion géographique des aidants naturels, entraîne une explosion des besoins dans de nombreuses professions : médecine généraliste, soins infirmiers à domicile, services à domicile, kinésithérapie et autres métiers paramédicaux, métiers liés à l'amélioration et l'adaptation des logements ; etc.

De manière plus globale, d'aucuns anticipent l'essor d'une économie humano-centrée, liée à un recentrage sur l'individu, son corps, ses besoins et ses aspirations, thème développé par l'économiste français Pierre Veltz. Ce sont les activités liées à la santé et plus généralement, à la galaxie autour du bien-être et qui comprend l'alimentation, l'éducation, les loisirs, la mobilité, qui sont les plus porteurs actuellement. Ces secteurs, aujourd'hui pour certains très socialisés (dont la dépense est assurée collectivement) pourraient donc être les plus en croissance dans les années à venir, une croissance créatrice de liens sociaux qui s'en trouverait également plus juste et déclinée à une échelle plus locale, en plus d'être non-délocalisable.

A l'inverse, avec le télétravail rendu possible à une échelle mondialisée, n'assisterons-nous pas à une délocalisation croissante de certains services ?

L'emploi dans le transport/ entreposage (2 000 emplois) est resté quasiment stable et est dominé par le transport ferroviaire interurbain de voyageurs, même si ce dernier a diminué de moitié en 10 ans.

5.2 Les aménagements du territoire pour les accueillir

I Les ZAE réparties et accessibles dans le territoire

Pour renseigner le diagnostic économique du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, il est essentiel d'examiner les données relatives au foncier économique disponible sur le territoire, afin de soutenir le développement économique tout en respectant les objectifs de sobriété foncière. Dans ce cadre, l'identification et la définition des Zones d'Activités Économiques (ZAE) constituent une priorité. Ces zones, spécialement conçues pour proposer une offre foncière adaptée à un tissu urbain soumis à de fortes contraintes, jouent un rôle clé dans l'attraction et le développement des activités industrielles et économiques du territoire.

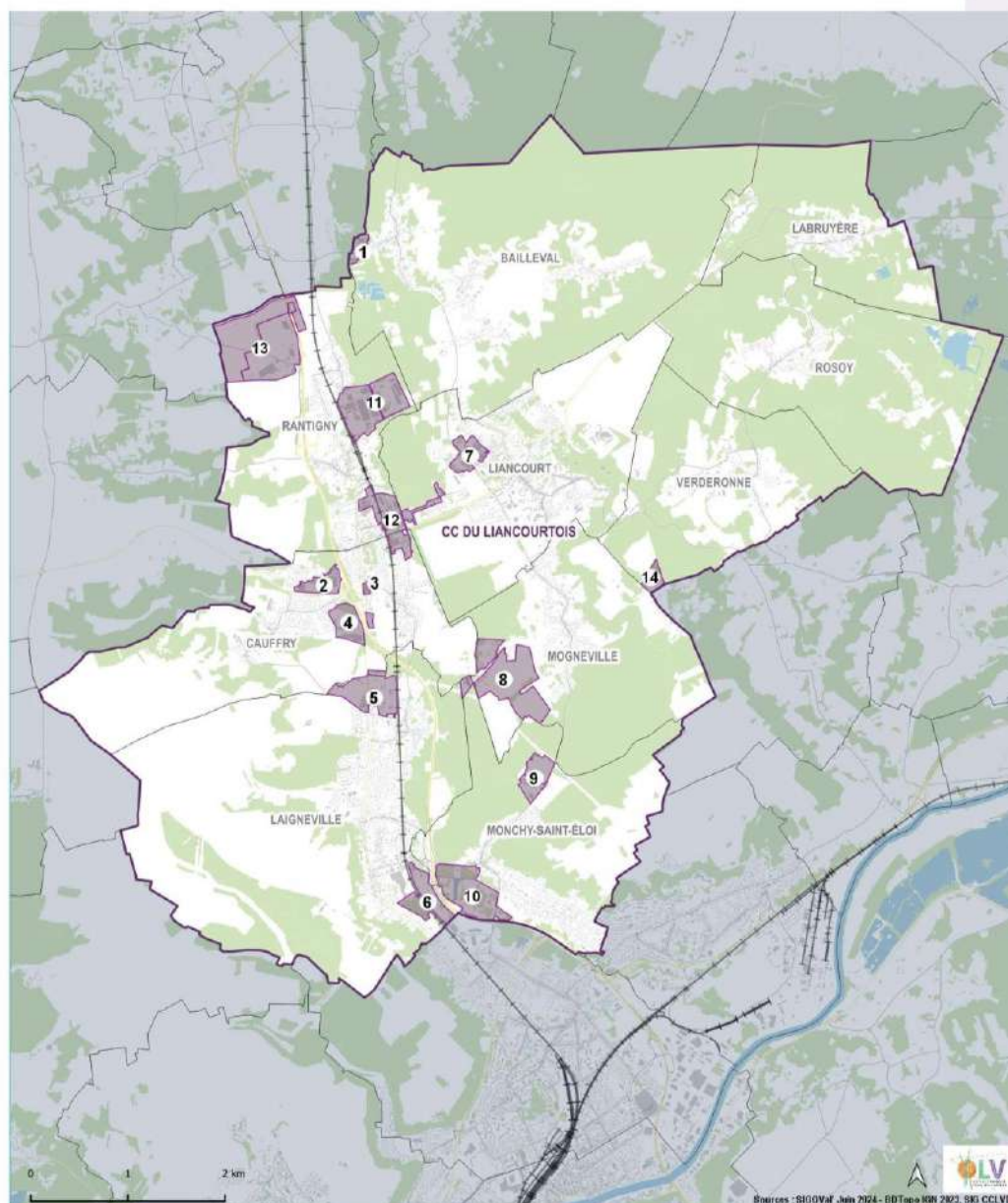
Les ZAE du territoire sont structurées de manière à optimiser l'utilisation du foncier disponible, en regroupant des entreprises autour d'un même objectif de croissance économique durable. Ces zones sont généralement placées sous le régime juridique du permis d'aménager ou dans le cadre de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), permettant une gestion concertée et flexible des espaces économiques. Elles sont stratégiquement localisées en périphérie des grands centres urbains tels que Creil, profitant ainsi de la proximité des infrastructures de transport majeures, comme les axes autoroutiers, ferroviaires, et fluviaux, qui assurent leur rayonnement à l'échelle régionale, nationale, voire internationale.

Cette localisation périphérique est non seulement avantageuse en termes de logistique, mais elle permet également aux ZAE d'accéder à un bassin de main-d'œuvre qualifiée et à un ensemble de services connexes essentiels à leur fonctionnement. Ces caractéristiques font des ZAE des moteurs économiques pour le SMBCVB, en facilitant l'installation de nouvelles entreprises, l'expansion des activités existantes, et en contribuant à la création d'emplois. Cependant, dans le cadre des objectifs de sobriété foncière, il est crucial de veiller à une utilisation rationnelle et efficiente du foncier économique, en privilégiant la requalification des friches industrielles et en limitant l'artificialisation des sols.

Le succès des ZAE repose également sur la logique de partenariat entre les pouvoirs publics, les collectivités locales et les entreprises. Ce partenariat est essentiel pour répondre aux besoins évolutifs des entreprises en termes d'infrastructures, de services et de conditions de développement. Dans cette perspective, les ZAE du SMBCVB doivent être continuellement adaptées pour rester compétitives et attractives, tout en intégrant les nouvelles exigences environnementales et les innovations technologiques qui émergent dans le secteur économique.

En somme, les ZAE du SMBCVB représentent un atout majeur pour le développement économique du territoire, mais leur gestion doit être en harmonie avec les objectifs de préservation des ressources naturelles et de sobriété foncière, garantissant ainsi un développement équilibré et durable pour l'avenir du territoire.

LOCALISATION DES ZAE DANS LA CCLVD



LISTE DES ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES

Zones à dominante commerciale

- | | | |
|----|-------------|------------------------------------|
| 2 | Cauffry | Zone commerciale Kuorn-Intermarché |
| 3 | Cauffry | Zone d'activités Henri Besse |
| 5 | Laigneville | Parc d'activités de Sailleville |
| 13 | Rantigny | Zone d'activités des Grands Champs |

Zones à dominante industrielle

- | | | |
|----|-------------|---|
| 1 | Bailleval | Zone artisanale de Bailleval |
| 6 | Laigneville | Zone d'activités Linamar Vallourec |
| 7 | Liancourt | Zone d'activités Abattoir - CGT Alkor |
| 11 | Rantigny | Zone d'activités Allée des Frènes |
| 12 | Rantigny | Zone d'activités Cauffry Liancourt Rantigny |
| 14 | Verderonne | Zone d'activités des Hauts de Verderonne |

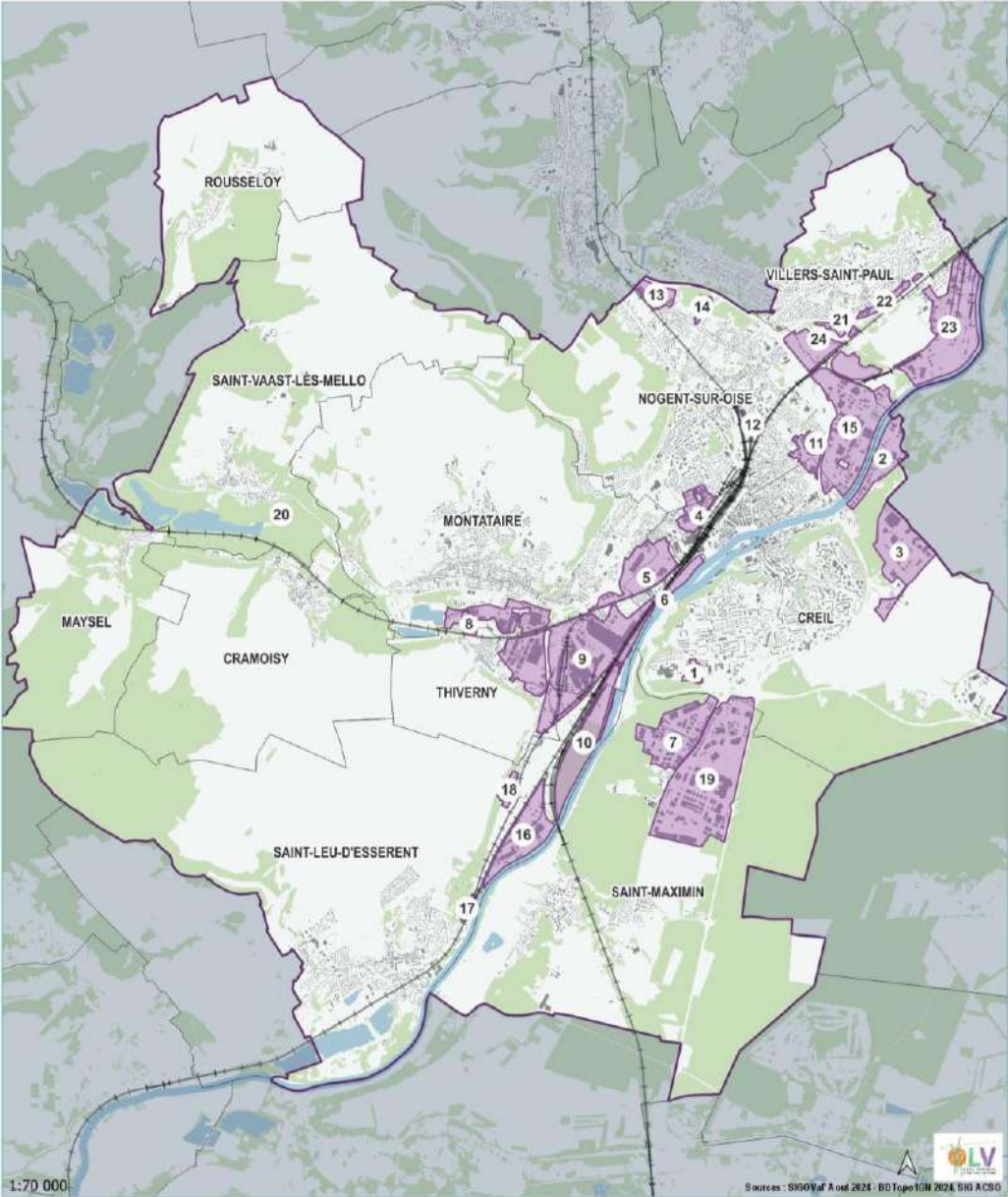
Zone à dominante tertiaire

- | | | |
|----|-------------------|--------------------------------------|
| 9 | Monchy-Saint-Eloi | Zone d'activités de la Croix Blanche |
| 10 | Monchy-Saint-Eloi | Parc d'activités du Château Aftral |

Zones à dominante artisanale

- | | | |
|---|------------|---|
| 4 | Cauffry | Zone d'activités de la Petite Vallée |
| 8 | Mogneville | Zone d'activités du Marais - Chedeville |

LOCALISATION DES ZAE DANS L'ACSO



LISTE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Zones à dominante commerciale

8	Montataire/Thiverny	Zone du Leclerc Thiverny
11	Nogent-sur-Oise	Zone de l'Europe
13	Nogent-sur-Oise	Zone de Saulcy
17	Saint-Leu-d'Esserent	Zone des Vergers de l'Oise
19	Saint-Maximin	Zone commerciale de Saint-Maximin
22	Villers-Saint-Paul	Zone des Pommiers

Zones à dominante industrielle

9	Montataire/Thiverny	Plaine industrielle
14	Nogent-sur-Oise	Zone Burton
16	Saint-Leu-d'Esserent	Zone du Renoir
21	Villers-Saint-Paul	Zone d'activité de Villers-Saint-Paul
23	Villers-Saint-Paul	Pôle chimique
24	Villers-Saint-Paul	Zone du Grand Pré

Zone à dominante logistique

2	Creil	Zone de Vaux
---	-------	--------------

Zone à dominante tertiaire

3	Creil	Parc Alata
---	-------	------------

Zones mixtes

1	Creil	Domaine d'activités de la Justice
4	Creil/Nogent-sur-Oise	Zone de Gournay – les usines
5	Creil-Montataire	Parc d'activités des Marches de l'Oise
7	Creil/Saint-Maximin	ZAET
12	Nogent-sur-Oise	Zone des Frères Perraux
15	Nogent-sur-Oise/Villers-Saint-Paul	Parc d'activités de Nogent-sur-Oise
18	Saint-Leu-d'Esserent	Zone des Longs Prés
20	Saint-Vaast-lès-Mello	Zone d'activités Route de Cramoisy

Zones utables

6	Creil/Montataire	Berge de l'Oise au Nord du Thérain
10	Montataire/Saint-Leu-d'Esserent	Berge de l'Oise au Sud du Thérain

II L'économie de l'immobilier d'entreprise

L'économie de l'immobilier constitue un élément central du diagnostic économique du territoire, reflétant à la fois les dynamiques de développement du territoire et les besoins en infrastructures et en logements. Sur ce territoire, marqué par une diversité géographique et une hétérogénéité dans le développement urbain, l'économie de l'immobilier nécessite une analyse territorialisée, prenant en compte les spécificités locales. Creil, en tant que pôle urbain majeur, affiche une demande immobilière soutenue, tant dans le secteur résidentiel que commercial. Le marché immobilier y est caractérisé par une densification croissante, portée par des projets de réhabilitation urbaine et de nouveaux programmes immobiliers visant à répondre à la demande en logements modernes et en infrastructures commerciales.

En revanche, les zones périurbaines et rurales présentent des dynamiques immobilières distinctes. Dans ces territoires, la demande est souvent orientée vers des logements individuels avec des espaces extérieurs, reflétant une tendance à la recherche de qualité de vie et d'accessibilité. Cependant, le développement de ces zones doit être maîtrisé pour éviter l'étalement urbain et préserver les espaces naturels et agricoles.

L'économie de l'immobilier sur ce territoire doit également intégrer les enjeux de l'attractivité économique et de l'offre en infrastructures pour les entreprises. La disponibilité de foncier pour l'implantation de zones d'activités économiques et la rénovation des parcs immobiliers existants sont essentielles pour attirer des investissements et soutenir l'emploi local. Une attention particulière doit être portée à la reconversion des friches industrielles et à la requalification des espaces sous-utilisés, qui offrent des opportunités pour densifier l'urbanisation sans empiéter sur les zones rurales.

Enfin, le territoire doit veiller à équilibrer l'offre et la demande en logements, en tenant compte des prévisions démographiques et des mutations sociales, telles que l'augmentation des ménages unipersonnels et le vieillissement de la population. Ce volet de l'économie de l'immobilier doit être abordé de manière intégrée, en lien avec les stratégies d'aménagement du territoire et les politiques de développement durable, pour garantir un développement harmonieux et résilient du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

II Les enjeux du développement industriel

La réindustrialisation du territoire et faire la troisième révolution industrielle du territoire alliant le numérique et l'énergie

La valorisation de l'accessibilité fluviale et ferroviaire du territoire

Le besoin de terrains aménagés, facilement accessibles et disponibles immédiatement

Le besoin d'énergie, d'eau et gestion des déchets avec aussi des services aux entreprises

Le développement des filières de circuits courts (énergie, déchets...)

5.3 L'économie agricole

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) porté par le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), la collectivité a confié à la Chambre d'agriculture de l'Oise le soin de réaliser un diagnostic agricole permettant de mieux connaître le secteur agricole du territoire. Remise en décembre 2019, cette étude consiste à mieux appréhender les différentes activités existantes, de mieux cerner les atouts et contraintes des exploitants et, enfin, de prendre connaissance des projets de développement des agriculteurs présents sur le territoire.

I L'enquête agricole réalisée par la chambre d'agriculture

Afin de donner aux élus les éléments nécessaires à la prise en compte de l'agriculture dans leur projet, l'étude s'appuie essentiellement sur différentes bases de données comme des cartes, des registres ou des guides allant

globalement de 2014 à 2018. Les données plus récentes ont pu être produites grâce à l'extraction de données Insee mais également grâce à la réalisation d'une étude à laquelle ont répondu 26 des 41 ayant leur siège social dans le territoire.

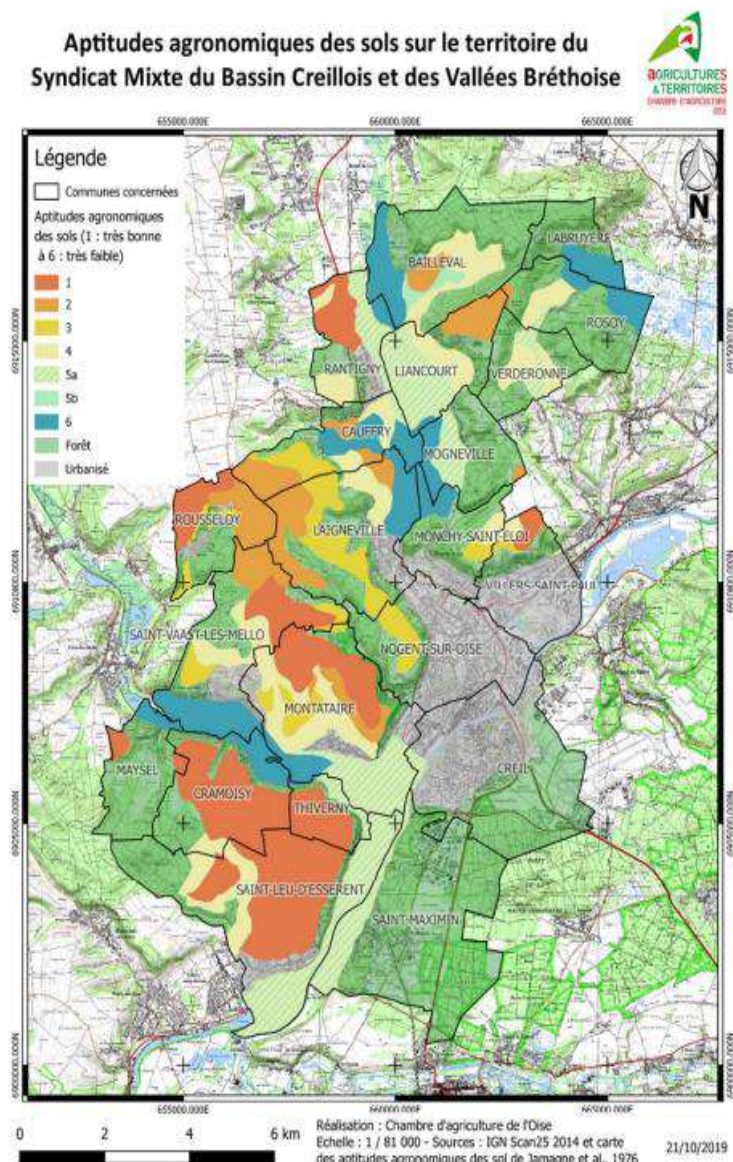
Au sein du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, on retrouve 41 exploitations agricoles ayant leurs sièges sociaux répartis dans 17 des 21 communes du territoire. Ces sièges d'exploitation prennent diverses formes juridiques.

Historiquement, l'implantation des corps de ferme s'est faite au cœur du bâti urbain. Cependant, l'urbanisation a peu à peu enclavé ces espaces au cœur des trames urbaines et des difficultés sont apparues. Certains exploitants du territoire ont ainsi fait le choix de délocaliser leurs activités à l'extérieur des zones urbanisées dans le but de faciliter la circulation et le développement futur de l'exploitation.

La surface moyenne par exploitation enquêtée est de 117 hectares. Cependant, la fourchette est en réalité large, allant de 1 ha pour la surface minimale exploitée à 402 ha pour la surface maximale.

Le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise intègre deux régions naturelles de l'Oise : le Clermontois qui constitue la grande majorité du territoire et la vallée de l'Oise qui intègre les communes de Saint-Maximin et Creil. Le territoire est notamment recouvert par des surfaces forestières et urbanisées conséquentes. Ces particularités en font un espace hétérogène.

Aptitudes agronomiques des sols sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise



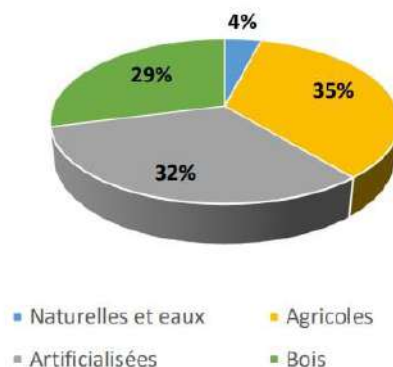
Le Clermontois est un massif assez accidenté, découpé en un certain nombre de hauteurs et de plateaux distincts. On y rencontre des sables, des argiles ainsi que différents types de calcaires.

Concernant la vallée de l'Oise et de ses affluents, en amont de Creil, les cours d'eau ont donné de bonnes terres maraîchères qui sont faciles à travailler et toujours fraîches. A l'aval, les sols sont de faibles aptitudes culturales mais très bonnes pour les prairies.

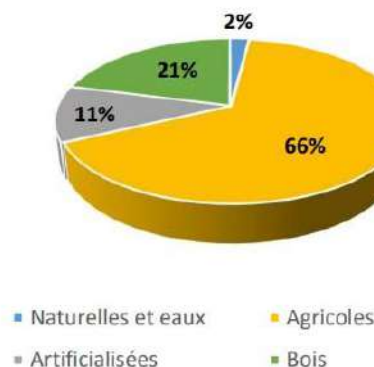
Les sols présentant le meilleur potentiel agricole sont situés principalement au sud-ouest du territoire (plateau de Montataire - Saint Vaast les Mello et plateau de Cramoisy - Thiverny – Saint-Leu d'Esserent), alors que les sols présentant un potentiel agricole moindre sont situés principalement dans les fonds de vallée.

La surface agricole du territoire du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise est bien inférieure à la moyenne départementale. En effet, seuls 35 % de la surface du territoire sont consacrés à l'agriculture, alors que la moyenne départementale est établie à 66 %. Cela s'explique par le contexte très urbanisé du territoire, mais aussi par l'importance des surfaces forestières puisque 29 % de la surface sont occupés par des surfaces boisées, contre 21 % au niveau départemental.

Répartition de l'occupation du sol dans le SMBCVB



Répartition de l'occupation du sol dans l'Oise

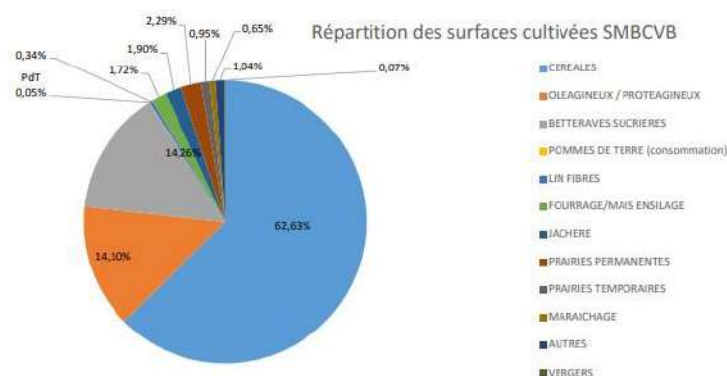


Source DDT de l'Oise 2016

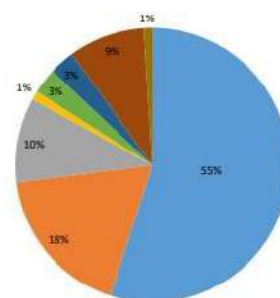
Afin d'avoir un ordre d'idée du phénomène, la DDT de l'Oise nous indique que la part des surfaces urbanisées représente 28 % de la superficie totale du territoire de l'agglomération Creil Sud-Oise (ACSO) en 2014 contre seulement 23 % en 1990, soit une augmentation de près de 5 %. À noter que la progression des surfaces urbanisées dans le département est inférieure à 1 % sur cette même période.

Sur les 26 exploitations agricoles enquêtées du territoire, il ressort que seules 13 exploitations sont exploitées sous forme individuelle soit 50 % des exploitations agricoles. La forme sociétaire est donc présente sans être prédominante, puisque 13 exploitations exercent leur activité sous une forme sociétaire soit 50 %. L'enquête menée sur le territoire du bassin creillois a également fait ressortir que l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 49 ans, ce qui est en dessous de la moyenne départementale (55 ans).

Sur les 26 exploitations enquêtées, 22 d'entre elles sont essentiellement tournées vers les cultures classiques pour la région : céréales et oléo-protéagineux. Parmi les cultures céréalières, on notera le poids non négligeable de la culture de l'orge. La culture de la betterave est en bonne place également avec 14 % de la sole enquêtée, elle est pratiquée par 16 exploitations sur 26. Vient ensuite la culture du maïs, qui est cultivée par 12 exploitations et représente plus de 7 % de la sole enquêtée. Les autres cultures : légumes, lin, cultures maraîchères, sont vraiment mineures.



Répartition des surfaces cultivées Oise



Sur les 26 exploitations, seules 7 d'entre elles pratiquent une activité d'élevage, mais celle-ci reste le plus souvent de faible effectif. Seules deux exploitations ont plus de 50 animaux.

Comme évoqué précédemment, l'agriculture du Bassin Creillois est essentiellement une agriculture basée sur la culture de céréales et oléo-protéagineux. Les cultures spécifiques sont peu présentes : on ne note que quelques activités de maraîchage dont une agriculture biologique et d'horticulture.

Sur les 26 exploitations enquêtées par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2019, 29 Équivalents Temps Plein (ETP) « chefs d'exploitation » ont été dénombrés, ainsi qu'une dizaine d'ETP « salariés ». Selon la base de données

de l'Insee, en 2020, le secteur de l'Agriculture sur le territoire du bassin creillois occupe 85 personnes actives. Cependant, ce nombre est en forte baisse car de 2009 à 2014, cette valeur stagnait aux alentours de 161 et 160.

En plus des emplois directs, Il faut ajouter les emplois liés à l'activité agricole en amont et en aval de la filière ainsi que les services et l'administration qui y sont associés. Les 36 exploitations agricoles recensées par l'étude régionale induisent directement ou indirectement 707 emplois. Une exploitation agricole génère donc près de 21 emplois directs ou indirects, ce qui est très important par rapport à la moyenne départementale établie à 10. Mais nous devons relever que ces emplois indirects sont aussi liés au dynamisme économique du territoire et à sa position stratégique dans de nombreux domaines mécaniques, agro-alimentaires et chimiques qui concernent les exploitations agricoles au-delà du territoire.

Depuis plusieurs années maintenant, cette agriculture est fortement exposée à la fois à la baisse des prix et à une baisse des rendements. En 2016, les cultures céréalières et oléo-protéagineuses ont subi de plein fouet une baisse des prix conjuguée à une baisse des rendements liée à des conditions climatiques particulièrement défavorables.

Le nombre des exploitations agricoles a diminué de 20% entre 2010 et 2020 passant de 51 à 41 sièges dans le territoire, tandis que la surface agricole moyenne par exploitation a augmenté passant de 87 à 103 ha. Les grandes cultures sont prédominantes alors que le maraîchage, l'élevage et la polyculture restent minoritaires.

Des freins au développement de l'agriculture sur le territoire

Le Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise est un territoire particulièrement urbanisé, où les activités économiques et les secteurs voués à l'habitat ont peu à peu réduit les surfaces dévolues à l'activité agricole. La pression d'une urbanisation toujours plus forte est d'ailleurs l'une des principales difficultés des exploitants. Au total, ce sont environ 244 ha que les exploitants enquêtés estiment avoir perdu en surfaces agricoles depuis les 15 dernières années. Au sein bassin creillois, on peut donc trouver d'un côté une agriculture morcelée et constituée de petites parcelles parfois éloignées sur certaines communes et d'un autre, un territoire remembré rendant opérationnelle et fonctionnelle l'activité agricole.

En plus de la perte conséquente de surface agricole, le morcellement du parcellaire contraint les exploitants à de nombreux déplacements pour l'accès aux champs. Une circulation devient de plus en plus complexe pour les exploitants agricoles avec des routes étroites, beaucoup de stationnements sur le domaine publics et pour finir, d'importants flux de circulations automobiles. Viennent à cela s'ajouter plusieurs nuisances engendrées par des incivilités comme le dépôt d'encombrants par des particuliers, des matériaux par des professionnels du bâtiment ou encore la circulation d'engins motorisés de loisirs sur les terres agricoles.

II Les perspectives d'évolution de l'agriculture du territoire

Une agriculture à dominante céréalière tournée vers de nouveaux marchés. Les agriculteurs du territoire tentent de répondre au mieux à cet objectif mais à leur échelle et en devant faire face à des cours mondiaux et des aléas climatiques qui impactent directement l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE).

Une agriculture de proximité tournée vers les marchés locaux et les services. Les circuits courts et de proximité sont peu développés dans le bassin creillois, malgré un contexte périurbain très présent. Cependant, cette forme d'agriculture est vouée à se développer dans le territoire car elle répond à des enjeux communs entre les collectivités, les consommateurs et les producteurs (socio-économie, paysage, environnement...).

Une agriculture mixte. Si la vente directe est un débouché, elle ne peut l'être exclusivement. De nombreuses productions trouvent leurs débouchés à la fois sur les marchés locaux, nationaux et monde.

III Les enjeux et l'évolution de l'agriculture du territoire

Les enjeux économiques

La lutte contre la consommation excessive des terres agricoles. Le maintien du potentiel économique de cette activité passe par la préservation de son support de production que sont les terres agricoles. Toute consommation projetée doit être ainsi justifiée par des objectifs précis.

La protection des sols avec la préservation de leur productivité. La protection des sols est indispensable pour préserver leur productivité. Lutter contre l'érosion et préserver la biodiversité des sols font partie des solutions qui permettent d'y parvenir.

La protection du bâti agricole existant et permettre son développement. La prise en compte du développement des exploitations d'un point de vue constructibilité (nouvelles installations ou constructions agricoles répondant aux besoins de développement et transformation de bâtiments existants) est essentielle pour le maintien de cette activité économique.

L'amélioration et la facilitation de la circulation des véhicules agricoles dans le respect des autres usagers. Si certaines problématiques ne peuvent trouver de solution, telle l'étroitesse de certaines voies, les aménagements de voirie doivent être réalisés en tenant compte de la circulation des engins agricoles.

Le développement des débouchés commerciaux. Le maintien et le développement l'activité agricole ne peuvent se concevoir sans débouchés commerciaux.

Les enjeux environnementaux

La protection de la ressource en eau et lutter contre les risques liés aux inondations, ruissellements et coulées de boue. C'est à la fois veiller à la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau.

La protection des milieux naturels. Outre les surfaces d'intérêt écologique, il convient de favoriser la valorisation des espaces naturels par les agriculteurs.

La lutte contre le réchauffement climatique. Trop souvent, l'agriculture est vue uniquement comme une activité émettrice de gaz à effet de serre, mais les principaux secteurs en cause restent l'énergie, l'industrie et le transport. L'agriculture contribue déjà et peut contribuer davantage à l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre.

Les enjeux sociaux et sociétaux

Le renouvellement des générations. C'est un indicateur quant au maintien des exploitations agricoles sur le territoire. Il apparaît que sur l'ensemble des exploitants enquêtés, 9 ont prévu leur succession. Ceci assure pour le territoire une activité agricole soucieuse de son cadre de vie et de son environnement.

La prise en compte des attentes des consommateurs. Des consommateurs de plus en plus nombreux souhaitent identifier davantage les produits consommés et privilégier des achats directement auprès des producteurs, favorisant ainsi le développement des circuits courts. Les consommateurs ont besoin d'être rassurés quant aux modes de production.

La prise en compte des attentes des habitants. La prise en compte des attentes des habitants ne se fait pas uniquement concernant un mode de commercialisation ou de production, mais aussi par rapport aux « nuisances » que peut engendrer l'activité agricole.

La prise en compte des attentes des agriculteurs. Outre leur fonction consistant à être identifiés comme « jardiniers de la nature », ils souhaitent que leur activité soit reconnue comme une activité économique à part entière.



AGENCE D'URBANISME
ET DE DEVELOPPEMENT
DES VALLEES DE L'OISE

1 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
60100 CREIL
Tél. 03 44 28 58 58
www.oiselavallee.org